

# PLENUM DU CONSEIL GÉNÉRAL

MARDI 20 DÉCEMBRE 2016

<b>1</b>	<b>EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SION .....</b>	<b>3</b>
1.1	DIVISION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	7
1.2	DIVISION 2 : FINANCES.....	20
1.3	DIVISION 3 : INSTRUCTION PUBLIQUE.....	23
1.4	DIVISION 4 : SÉCURITÉ SOCIALE.....	26
1.5	DIVISION 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	29
1.6	DIVISION 6 : TRAVAUX PUBLICS.....	31
1.7	DIVISION 7 : ÉDILITÉ ET URBANISME.....	40
1.8	DIVISION 8 : EAU ET ÉNERGIE.....	42
<b>2</b>	<b>PRÉSENTATION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES 2016/04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14.....</b>	<b>48</b>
<b>3</b>	<b>DIVERS.....</b>	<b>48</b>

Document de travail à l'usage du Conseil général

## INTRODUCTION

**M. Sébastien Gattlen** ouvre cette séance ordinaire du budget du Conseil général de la ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et peut délibérer compte tenu du nombre de membres présents.

Le Président du Conseil général souhaite à toutes et à tous une excellente soirée de travail et d'échange sur le budget 2017 de la Municipalité sédunoise. Il excuse les absences de la conseillère municipale Mme Dominique Roux-Elsig, des conseillères générales Mmes Antonella Beney, Régine Fauchère et Cindy Maury, des conseillers généraux MM. Simon Barben, Jean-Michel Broccard et Didier Favre ainsi que le retard de la conseillère générale Mme Antoinette Crettenand.

Pratiquement quatre ans se sont écoulés depuis le 29 janvier 2013, date du premier plenum de cette législature. Quel regard poser sur ces quatre ans à l'aube des grands défis du futur pour la ville de Sion, comme l'amélioration des infrastructures de stationnement, le développement touristique ou encore l'éventuel accueil des Jeux Olympiques 2026 ?

Le Président du Conseil général aurait pu s'arrêter sur les sept modifications partielles du PAZ et les trois prolongations de zones réservées et répondre à M. Thierry Largey qu'il est effectivement grand temps que le PAZ global avance. Il aurait également pu s'arrêter sur les demandes de crédit d'engagement pour le toit du bâtiment de la rue de l'Industrie 17, pour le couvert des bus sédunois, pour la salle de concerts et congrès à la gare ou plus récemment pour la Pouponnière, le parking des Roches Brunnes ou pour une nouvelle crèche-nurserie. Il aurait pu pour cela féliciter chacune et chacun pour le temps passé à étudier ces messages. Si l'on ajoute encore quelques règlements et la conséquente recapitalisation de la Caisse de Pensions de la ville de Sion, force est de constater que le Législatif sédunois a tenu son rôle dans la vie politique des quatre dernières années.

Durant ces quatre ans, le monde qui nous entoure a également changé. Une page Wikipedia est désormais dédiée à la mise à jour des attentats perpétrés de par le monde. Jusqu'en 2010 le répertoire se faisait par décennies, depuis 2010 il était annuel, et depuis 2015 il est mensuel. Pendant les trois heures qu'a duré la réunion du Conseil général de la veille, les conseillers auraient pu alimenter cette page trois fois. En rédigeant ces quelques lignes, le Président du Conseil général a eu des sueurs froides en pensant aux jeunes générations.

La démocratie telle qu'elle est vécue actuellement en Suisse, la recherche du consensus et du bien commun doit absolument perdurer au cours des prochaines années, tel un ancrage du « bien vivre ensemble » et de l'écoute des préoccupations de son voisin. S'il ne faut retenir qu'un élément de ces quatre dernières années, ce sera le respect des propos des conseillers généraux sédunois et la bienséance de leurs débats.

Ce fut pour le Président du Conseil général un honneur et un réel plaisir de présider cette assemblée dans de telles circonstances, et c'est avec émotion qu'il vivra une dernière soirée à cette place. Chacun aura certainement connu de l'émotion durant cette législature : de la joie par la naissance d'enfants venus égayer les foyers et de la tristesse de par la perte d'un proche.

*Un instant de recueillement est observé en souvenir des défunts qu'il ne faut pas oublier.*

Le Président du Conseil général souhaite à tous ceux qui continuent leur vie politique de garder à l'esprit cette valeur fondamentale qu'est le respect pour la démocratie et pour la ville de Sion.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de cette séance a été validé par le Bureau du Conseil général conformément à l'article 8 du Règlement. Il comporte un ajout correspondant à la présentation des crédits supplémentaires 2016/04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14 en fin de plenum, après l'examen du budget et juste avant les divers. Ainsi, l'ordre du jour se déroulera comme suit :

1. Examen et approbation du budget 2017 de la Municipalité de Sion
2. Présentation des crédits supplémentaires 2016/04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14
3. Divers

### **1 EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SION**

L'examen du budget se déroule par divisions administratives : compte de fonctionnement puis compte d'investissements. Les rapporteurs présentent leurs rapports selon ce schéma.

Les débats se dérouleront comme suit :

- Présentation des rapports des commissions par la voix de leurs rapporteurs<sup>1</sup> ;
- Annonce des rubriques amendées<sup>2</sup> ;
- Rapport des commissions sur les amendements déposés<sup>3</sup> ;
- Discussion sur la rubrique ;
- La Municipalité pourra donner son avis en fin de discussion ;
- Seul le dépositaire de l'amendement pourra alors reprendre la parole pour retirer son amendement si les informations reçues entre-temps le lui permettent ;
- Vote de l'amendement ;
- Prochaine rubrique amendée ;
- Récapitulatif des modifications éventuelles apportées au budget avec les montants ;
- Discussion générale sur la division ;
- Passage à la division suivante.

Le vote des amendements se déroulera de la manière suivante :

- Si une rubrique n'est touchée que par un amendement, il sera mis au vote selon le système habituel oui/non/abstention (dans le cas d'un non, la proposition de la Municipalité inscrite dans le budget est maintenue).
- Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, ceux-ci seront d'abord confrontés entre eux afin de déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition inscrite dans le budget.

---

<sup>1</sup> Documents « Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant le projet de budget 2017 de la ville de Sion », « Rapport de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant le projet de budget 2017 de la ville de Sion » et « Rapport de la commission sociale et culturelle au Conseil général concernant le projet de budget 2017 de la ville de Sion » distribués au Conseil général.

<sup>2</sup> Document « Projet de budget 2017 de la Municipalité de Sion – Propositions d'amendement » distribué au Conseil général.

<sup>3</sup> Documents « Commission de gestion – Projet de budget 2017 de la Municipalité de Sion – Propositions d'amendement », « Projet de budget 2017 de la Municipalité de Sion – Prise de position de la commission d'environnement et d'urbanisme sur les propositions d'amendement » et « Projet de budget 2017 de la Municipalité de Sion – Rapport commission sociale et culturelle – Amendements concernant le budget 2017 » distribués au Conseil général.

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à présenter l'entrée en matière de leur commission jusqu'au vote sur l'entrée en matière.

**M. Xavier Mittaz** présente l'entrée en matière de la commission de gestion.

Les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à 217 450 000 francs. Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 217 920 000 francs. L'excédent de revenu s'élève donc à 470 000 francs contre 1 375 000 francs pour le budget 2016.

Le budget 2017 est marqué au niveau des charges par :

- le début de la construction du dépôt des bus sédunois ;
- le changement de la pelouse du stade de Tourbillon (qui date de 1968) ;
- la première tranche du transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des terrains de l'Industrie 19 à 23 pour la construction de la HES-SO ;
- le début de l'assainissement du réseau d'eau des Agettes ;
- une certaine stabilité des coûts de l'aide sociale.

Le budget 2017 est marqué au niveau des revenus financiers par :

- la confirmation de la baisse des ventes d'énergie de partenaires ;
- la progression constante des recettes fiscales.

Concernant le compte des investissements, l'excédent de dépenses s'élève à 25 420 000 francs contre 24 285 000 francs en 2016, soit un surcoût de 1 135 000 francs.

Les principaux investissements prévus pour plus de 1 million de francs sont :

- le parc d'échange des Roches Brunes ;
- l'assainissement de la pelouse du stade de Tourbillon ;
- le dépôt pour les bus sédunois ;
- l'aménagement d'espaces publics ;
- diverses conduites ;
- la réalisation de routes communales.

La marge d'autofinancement prévue est de l'ordre de 92,7% contre 86,1% au budget 2016. L'endettement net par habitant s'élèvera à environ 2153 francs. La capacité d'autofinancement sera de l'ordre de 11,2%, le taux d'amortissement de 10,1% et le taux de volume de la dette de 136,6%.

Le budget de la Ville présente un excédent de recette, cela pour une sixième année consécutive. Tous les indicateurs sont satisfaisants à bons.

Les points suivants ont été mis en discussion :

- la hausse des revenus d'impôts ;
- l'augmentation de l'endettement ;
- la marge d'autofinancement ;
- la baisse des revenus d'énergie.

La commission de gestion a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 14 membres présents.

**M. Fabien Kuchler** présente l'entrée en matière de la commission d'environnement et d'urbanisme. La commission tient d'abord à remercier le Président de la Municipalité, les conseillères communales et les conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions sur les comptes de fonctionnement et des investissements.

La commission s'est réunie à sept reprises pour examiner le budget 2017. Elle a notamment reçu le chef du service des finances de la Municipalité M. Patrick Dondainaz pour une présentation ainsi que pour recevoir les réponses aux questions soumises, et tient à remercier l'ensemble des personnes pour leur disponibilité.

La commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2017 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences, à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics ou autres rubriques s'y rapportant. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 8 membres présents.

**M. Gilles Disero** présente l'entrée en matière de la commission sociale et culturelle. La commission s'est réunie à six reprises pour l'examen du projet de budget 2017 de la ville de Sion. Elle a tenu deux séances en présence du chef du service des finances de la Municipalité M. Patrick Dondainaz. La commission lui adresse ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Le budget 2017 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement dans les domaines social et culturel. Cet examen a amené un certain nombre de questions et remarques qui seront reprises et développées dans son rapport.

La commission sociale et culturelle propose à l'unanimité des 10 membres présents au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2017 de la Municipalité de Sion.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, annonce que son groupe a attentivement examiné le projet de budget 2017 et la planification financière relative ainsi que les amendements et les rapports des trois commissions du Conseil général. L'AdG remercie le Conseil municipal, les chefs de service et leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi que les membres du Conseil général pour le travail fourni dans l'étude du budget.

L'AdG souhaite exprimer quelques remarques d'entrée en matière. Tout d'abord, elle regrette que les documents relatifs à la séance de ce soir aient été placés tardivement – à peine quelques jours avant la séance – sur le site internet de la Ville. Un tel délai ne respecte pas l'esprit des nouveaux articles du règlement concernant la communication adoptés au début de l'année 2016 et ne permet pas de favoriser le dialogue entre les citoyens et leurs représentants du Législatif avant que ses décisions ne soient prises. L'AdG demande qu'à l'avenir la publication sur internet des documents officiels soit réalisée parallèlement à leur envoi aux membres du Législatif.

L'AdG souhaiterait que des améliorations soient apportées dans le domaine de la transparence : en ce qui concerne la rubrique 401.366 « Sécurité sociale – Subventions accordées à des personnes physiques », le groupe souhaiterait recevoir avec le budget les indicateurs principaux afin de mieux comprendre l'évolution des besoins de cette rubrique importante, en particulier le taux d'aide sociale à Sion, les catégories d'âge et la durée moyenne.

L'AdG rejoint l'avis de la commission sociale et culturelle qui a demandé à plusieurs reprises la liste des prestataires de services effectuant des études pour la Ville. Il s'agit en effet de documents officiels auxquels la loi sur la protection des données permet l'accès. L'AdG

souhaite donc que cette liste soit fournie au Conseil général en annexe des prochains comptes.

Finalement, l'AdG félicite la Ville pour sa nouvelle politique visant à intégrer les auxiliaires dans le personnel (comme relevé par la commission d'environnement et d'urbanisme), ce qui leur permet d'accéder de plein droit aux prestations sociales. Il reste actuellement 57,54 équivalents plein-temps d'auxiliaires alors qu'ils représentaient 74,59 équivalents plein-temps dans les comptes 2015.

Le groupe AdG accepte l'entrée en matière.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève que le Conseil général est réuni ce soir pour débattre du dernier budget de la législature en cours. Lors des différentes rencontres politiques, ludiques ou autres d'un automne relativement chargé, l'oratrice a souvent entendu dire : « Le budget 2017 ? Pas grand-chose à signaler. »

Le budget 2017 intègre les charges et les recettes de la future commune fusionnée avec Les Agettes. Il présente un autofinancement de 92,7%. La planification laisse également prévoir des jours heureux. Le PDC de Sion se réjouit de ces bonnes nouvelles.

Cependant, il faut continuer à être attentif. Le Conseil général a accepté lors du plenum de la veille de beaux projets tels le parking des Roches Brunes et l'agrandissement de la Pouponnière, qui sont intégrés dans la planification financière. MM. Bernard Métrailler, Patrick Dondainaz, Renato Salvi et Yann Roduit ont présenté le projet de crèche-nursérie du centre protestant qui représente également un certain coût. De par ces investissements, porteurs pour la ville de Sion, la dette va continuer à s'amplifier.

Il faudra mener au cours des prochaines années une politique des investissements plus que rigoureuse. Un jour ou l'autre, Sion devra commencer à rembourser ses dettes. De plus, si la réforme des entreprises (RIE III) est acceptée en février 2017, elle occasionnera une perte d'environ 69,3 millions de francs pour les communes valaisannes. Le montant qui concernera la ville de Sion étant pour l'heure inconnu, la planification ne tient pas compte de cette perte.

Le PDC de Sion se réjouit de constater que la Municipalité a une volonté de tendre à l'équilibre budgétaire qu'il demande chaque année et continuera à y être attentif. Le groupe accepte l'entrée en matière.

**Mme Ruth Bornet-Studer**, conseillère générale PLR, n'ayant pas grand-chose à signaler concernant le budget 2017, intervient quant à la signification du terme « budget ». Le mot provient du gaulois « *bouge* » puis de l'ancien français « *bougette* », qui désignait une petite bourse accrochée à la ceinture de l'habit d'une personne, contenant de la menue monnaie lui permettant de faire face aux dépenses prévisibles de la journée.

Le budget est un outil incontournable pour la bonne gestion et le bon fonctionnement d'une commune. C'est le résultat d'un travail effectué par les différents services, les responsables des dicastères et toute l'équipe du service des finances. Le PLR fait confiance à toutes ces personnes et respecte ce travail colossal. Pour ces raisons, le groupe n'a pas souhaité amender ce budget.

Le Conseil général se penche aujourd'hui sur le budget 2017 qui intègre les charges et dépenses nées de la fusion avec Les Agettes. La Ville présente un budget dans la continuité des années précédentes, ce qui prouve la faible quantité d'amendements déposés.

Quelques points ont attiré l'attention du PLR :

- Le budget présenté maîtrise les frais de fonctionnement et laisse apparaître un excédent de revenu.
- La division 8 présente une perte planifiée de 92 000 francs alors que ce poste rapportait un bénéfice de 10 millions en 2007, 2,6 millions en 2014 et encore 1,7 million en 2015.
- Un important amortissement complémentaire sur les anciens parkings souterrains a été effectué.
- La ligne Gare-Bramois aura désormais une cadence à raison de toutes les 20 minutes.
- Les grands investissements demandés à maintes reprises par le Conseil général débutent, notamment les parcs d'échange et les structures pour la petite enfance.
- L'amendement de la commission de gestion de 3 millions de francs pour accélérer le début des travaux du projet de crèche-nurserie sur le site de l'ancienne école protestante augmente l'endettement net par habitant de 88 francs, mais cela en vaut la peine.
- Les indicateurs de référence de l'Etat du Valais sont bons.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

**M. Jean-Elie Fornage**, conseiller général UDC, annonce que son groupe juge les comptes satisfaisants, étant donné la structure des comptes, les résultats positifs et les investissements autofinancés à 92%. Tenant compte des derniers investissements de 2016 qui feront sans doute baisser ce taux à 80% voire moins, l'UDC demande à la Ville de faire attention à terminer les œuvres en cours avant de se lancer dans la réalisation de nouveaux projets. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire et la Municipalité ne souhaitant pas s'exprimer, lance le vote sur l'entrée en matière.

***Le Conseil général vote et accepte l'entrée en matière sur le projet de budget 2017 par 49 oui, 0 non et 0 abstention. La soirée se poursuivra donc avec l'étude des différentes divisions.***

## 1.1 DIVISION 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à présenter leurs rapports pour les divisions 0 « Thèmes généraux » et 1 « Administration générale ».

**M. Xavier Mittaz** signale que la commission de gestion n'a aucune remarque concernant la division 0. Concernant la division 1, la commission s'est demandé relativement au compte de fonctionnement 122.461 rubrique « Economie et tourisme – Subventions acquises du Canton » pour quelles raisons la Ville n'obtenait-elle plus de subventions du Canton. Il a été répondu que cette subvention était directement liée à une aide au développement économique allouée à la Ville. Le droit à cette aide étant échu depuis le 31 mai 2016, la subvention cantonale disparaît de facto. Suite au départ de Nespresso, plus aucune subvention n'est attribuée par la Ville et par le Canton. Concernant le compte des investissements, la commission n'a pas de remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme. Concernant la division 0, comme l'a mentionné la conseillère générale Mme Katia Chevrier, la commission a posé des questions au sujet des équivalents plein-temps (EPT). Il est fait mention d'une progression salariale car des auxiliaires ont été intégrés dans le personnel de

la Ville. La commission s'est demandé combien il restait d'auxiliaires à la ville de Sion en EPT. La réponse est 57.54 EPT, ce qui représente une proportion de 12,8% sur le nombre total d'EPT. L'opération sera répétée tant qu'il y aura des auxiliaires au bénéfice de CDI avec un taux d'occupation de 20% et plus. En attendant, la Ville n'établira que des CDD avec une durée maximale de 12 mois pour le personnel auxiliaire.

La commission d'environnement et d'urbanisme relève qu'il reste environ 57 EPT comme auxiliaires pour les services de la Ville. L'intégration régulière de ces auxiliaires dans le personnel de la Ville a comme conséquence un transfert de charges entre la rubrique 115.301 « Ressources humaines – Traitements » et la rubrique 115.303 « Ressources humaines – Charges sociales », transfert qui se retrouve dans les différentes divisions pour le budget 2017.

En ce qui concerne la division 1, la commission a demandé au sujet de la rétribution des autorités sous la rubrique 100.300 « Conseil municipal – Rétribution des autorités » quels seraient les salaires budgétisés pour le Président et le Vice-Président ainsi que les conseillers. Comme chacun le sait, le salaire du Président prévu est d'environ 303 000 francs, celui du Vice-Président 122 308 francs et ceux des conseillers municipaux 81 338 francs.

Au niveau des comptes d'investissements, sous la rubrique 121.50 « Informatique – Investissements propres », la commission a demandé ce qui était prévu en 2017 dans les détails. Il a été répondu que 50 000 francs sont prévus pour l'extension des modules de cyberadministration, l'extranet, les développements spécifiques sur la plateforme internet ; 50 000 francs pour le réseau et la téléphonie (extensions, contrôle d'accès et passage au All-IP de Swisscom) ; 100 000 francs pour la migration des applications communales ; enfin, 100 000 francs pour le journal de police.

La commission d'environnement et d'urbanisme fait remarquer que les montants dépensés sont élevés et répétés pour les mêmes actions depuis plusieurs années. Elle peine à voir les résultats concrets, notamment au regard du site internet de la Ville qui fait l'objet de critiques depuis plusieurs années et qui n'a pas encore changé.

Concernant le compte d'investissements 122.56 rubrique « Economie et tourisme – Subventions accordées », la commission a demandé une estimation des coûts totaux de la ville pour l'EPFL. Il a été répondu que la participation communale pour l'EPFL Valais Wallis devrait s'élever à 6,5 millions de francs. Ce montant correspond à 10% des dépenses d'investissement (bâtiment et équipements) et à la mise à disposition du terrain.

**M. Gilles Disero** présente la position de la commission sociale et culturelle concernant la division 0. La commission a demandé à qui sont allouées nominalement les sommes pour les prestataires de services qui étudient les projets de la ville de Sion. La Municipalité a répondu que pour des questions de protection des données et de secret des affaires, elle ne peut pas publier la liste des entreprises qu'elle mandate. En outre, dans la mesure où les mandats sont attribués seulement après l'acceptation du budget par le Conseil général, il est de toute façon impossible de transmettre cette liste dans le cadre du budget.

La commission sociale et culturelle estime que le secret des affaires est une notion propre aux entreprises de droit privé. Or s'agissant de la Municipalité, cet argument de réserve est irrecevable. En outre, les devis et les factures sont des documents officiels auxquels la loi sur la protection des données permet l'accès. La commission sociale et culturelle déplore ce manque de transparence ; par conséquent, elle contrôlera ces dépenses quand les comptes lui seront présentés.

Concernant la division 1, la commission sociale et culturelle n'a aucune remarque.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que la première rubrique amendée dans la division 1 est la 100.300 « Conseil municipal – Rétribution des autorités » : l'AdG propose une réduction de 150 000 francs. Le Président du Conseil général invite le rapporteur de la commission de gestion à présenter sa position.

**M. Xavier Mittaz** annonce que la majorité de la commission de gestion estime qu'une majoration des salaires est acceptable pour compenser la perte de rente présidentielle et le risque de non-réélection pour l'ensemble du Conseil municipal ainsi que pour rendre la fonction plus attrayante. La minorité de la commission juge ces revenus excessifs par rapport à ceux d'autres Municipalités d'importance comparable. La commission de gestion souhaite que la performance soit en relation avec le salaire. Elle propose de refuser cet amendement par 4 oui, 7 non et 2 abstentions.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement à la rubrique 100.300.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, annonce que son groupe est partagé quant à cet amendement. En effet, le Conseil général ayant accepté en automne 2016 un règlement d'organisation stipulant que les conseillers communaux fixent leur salaire, il ne devrait pas interférer dans cette rubrique. De plus, le PDC n'est pas sûr que cela soit la tâche d'un Législatif. Cependant, une volonté de maîtriser les coûts de la présidence et du Conseil a toujours existé. Ainsi, le PDC laisse à ses membres le libre choix de vote.

**Mme Denyse Betchov**, conseillère générale AdG, assure au Président de la Ville M. Marcel Maurer et au Président élu M. Philippe Varone que les propos qui suivront ne portent aucunement sur leurs personnes ni sur le travail et l'engagement dont ils font preuve.

L'année 2017 marquera le début d'une nouvelle gouvernance pour la Ville : la fin d'un régime présidentiel et un Conseil municipal plus restreint mais plus collégial et plus professionnel.

Alors comment justifier une augmentation de 50% dans les rétributions du Conseil municipal : un budget passant de 805 000 francs à 1,2 million de francs pour les salaires et les charges sociales (si l'on tient compte de deux rubriques, 100.300 « Rétributions des autorités » et 100.303 « Charges sociales ») ?

Professionnaliser le Conseil municipal est une bonne chose, et en passant d'un taux d'activité de 20% à 40%, avec des dicastères spécifiques à gérer, les membres du Conseil municipal auront des responsabilités accrues. En revanche pour la présidence le cahier des charges ne s'étend pas ; au contraire, on pourrait même dire qu'il s'allège. Or on demande de continuer d'accorder au Président un salaire de ministre et même de l'augmenter de 245 000 à 300 000 francs pour 2017, soit une augmentation de 21%. Ce salaire correspond à celui d'un conseiller d'Etat, d'un magistrat répondant de 340 000 habitants et gérant un budget de plus de 3 milliards de francs. Tandis que pour Sion, il s'agit d'une population de 33 000 habitants et d'un budget de 200 millions de francs.

Comment défendre un salaire présidentiel passant de 245 000 à plus de 300 000 francs alors que des voix s'élèvent régulièrement dans cette salle pour tendre vers une rigueur plus importante, une diminution des dépenses de l'Etat et une restriction des effectifs? Certains conseillers généraux demandent encore que l'on réduise la voilure pour assurer un taux d'autofinancement de 100% (contre 92,7% prévus pour 2017). Comment en même temps accepter une augmentation du budget de 50% pour les rétributions de l'Exécutif de la Ville ?

Comment la Ville pourra-t-elle justifier une telle rétribution aux fidèles contribuables de Sion, tout en connaissant parfaitement le niveau des salaires dans la commune ? La commission

de gestion donne dans son rapport sur le budget 2017 (p. 20) la répartition des revenus imposables pour 2014 (salaires médians) concernant la population de Sion :

- 67% de la population a un revenu imposable inférieur à 50 000 francs ;
- 83% ont un revenu inférieur à 70 000 francs ;
- Les revenus supérieurs à 200 000 francs ne représentent que 1%.

Ainsi, le salaire de la présidence fait déjà partie du 1% des revenus les plus élevés de Sion. Le Conseil est-il d'accord de l'augmenter encore ? Car c'est bien cela qui est présenté dans ce budget 2017.

L'AdG ne propose pas une coupe dans le salaire du Président. Au contraire, à travers les deux amendements présentés, elle propose une modeste augmentation:

- Le salaire de la présidence pourrait passer de 245 000 à 270 000 francs par an, soit une augmentation de 10%, telle que suggérée par la motion de M. Pascal Hauri en 2015 ;
- Une augmentation généreuse est prévue pour le Vice-Président et les autres membres du Conseil municipal.

Au total, les deux amendements déposés par l'AdG aux rubriques 100.300 et 100.303 augmenteraient les attributions du Conseil municipal de 805 000 francs en 2016 (selon le budget de cette année-là) à 1,032 million de francs (salaires et charges sociales comprises) en 2017. C'est donc une augmentation de 28% entre ces deux rubriques, plutôt que 50%, ce qui n'est pas négligeable.

Quant à la répartition entre la présidence et les autres membres du Conseil municipal, le Conseil général ne peut que proposer une répartition, puisqu'il incombe aux nouveaux élus de fixer les rémunérations par poste.

Les deux amendements constituent un paquet raisonnable et une augmentation pondérée. Ce serait une rétribution justifiable auprès des citoyens. L'AdG invite donc le Conseil général à soutenir ces deux amendements pour une augmentation raisonnable de la rétribution du nouveau Conseil municipal.

**M. Vincent Boand**, conseiller général UDC, annonce que son groupe ne soutiendra pas les deux amendements de l'AdG pour les postes 100.300 et 100.303. Le nouveau Conseil municipal à 9 membres demandera à ceux-ci davantage de travail. La charge supplémentaire étant estimée à 40% et les responsabilités jugées plus importantes, il faut leur donner les moyens de s'impliquer davantage dans les nombreux projets à défendre et à réaliser. La charge de travail des conseillers municipaux n'étant pas réellement établie, leur salaire doit être réévalué au terme de la première année d'exercice.

Cependant, le groupe UDC demande au Conseil municipal de prendre ses responsabilités et de ne pas indexer le salaire du Président de la Ville sur celui des conseillers d'Etat. En effet, outre le fait que les deux fonctions sont différentes, le nouveau règlement du Conseil municipal met fin au régime présidentiel et accorde une importance accrue au Vice-Président et aux conseillers municipaux. De fait, l'importance de la fonction décroît et une différence aussi significative de traitement entre le Président, le Vice-Président et les conseillers municipaux ne semble pas opportune.

**M. Tobia Antonini**, conseiller général PLR, relève que l'AdG affirme par son amendement que le mandat de Président n'est pas comparable à celui d'un conseiller d'Etat. Le groupe PLR se permet de remettre en question ce propos au vu des nombreuses tâches incombant au Président de la Municipalité qui, outre la gestion au quotidien de la Ville, siège dans de nombreux conseils d'administration de sociétés desquelles la Ville est partenaire. Le travail

au quotidien, les décisions à prendre, la responsabilité mais également le temps mis à disposition par le Président pour la Ville ne font aucun doute.

La nouvelle organisation du Conseil municipal à 9 membres a pour but d'augmenter l'efficacité de la gouvernance et notamment le fonctionnement des paires composée d'un conseiller municipal et un chef de service. Comme dans toute société, le salaire n'est pas une fin en soi mais un moyen : un moyen de motiver ses troupes, un moyen de récompenser le travail fourni, et avant tout un moyen de s'assurer du travail réalisé au regard du cahier des charges.

Le travail des Exécutifs est de plus en plus complexe. Les tâches sont variées et exigent un investissement majeur avec de lourdes responsabilités. Or il est important que la commune continue de trouver des conseillers compétents et prêts à s'investir pour un mandat politique tout en ayant la possibilité de poursuivre leur activité professionnelle parallèlement à leur mandat, mais surtout des conseillers qui proviennent de différents secteurs d'activités.

Pour ces raisons, le PLR refusera l'amendement de l'AdG et laissera aux conseillers la responsabilité d'ajuster leur rémunération en début de législature s'ils le souhaitent.

**M. Jean-Paul Mabillard**, conseiller général des Verts, rappelle que selon les articles 8 et 9 du règlement communal d'organisation le traitement du Président de la Ville et la rémunération des conseillers sont fixés par le Conseil municipal, articles qui ont été validés lors de la révision des deux règlements. Dans ces conditions, le Législatif n'aurait pas à se prononcer sur ces aspects. Ce serait véritablement le cas si les trois commissions du Conseil général chargées d'analyser les règlements en question avaient bénéficié d'un temps suffisant pour réaliser leur travail. Toutes trois ont dénoncé en plenum l'insuffisance des conditions temporelles qui leur avaient été accordées. Ce contexte ne leur a pas permis d'aboutir à un résultat complet et fouillé. L'une des commissions a même refusé la révision : traiter un objet dans un tel délai s'est révélé pratiquement impossible pour elle. A défaut d'être modifiés, les articles 8 et 9 auraient mérité d'être discutés par les trois commissions et le Conseil général. On aurait ainsi évité de devoir passer par cet amendement pour faire part de plusieurs questions surgies suite à l'augmentation du salaire du Président et de la rémunération des conseillers fixée pour la prochaine législature. Le groupe des Verts désire mettre l'accent sur deux de ces questions.

La première est en relation directe avec le règlement communal d'organisation (article 8 alinéa 3). Ce dernier précise que « Le traitement et le régime de pension du Président sont fixés par le Conseil municipal. En principe, la législation cantonale concernant les traitements et le régime de prévoyance des magistrats de l'ordre exécutif sont retenus comme références ». Toutefois on est en droit de se demander si pour la prochaine législature le salaire du Président de la Ville devrait forcément bénéficier de la même augmentation que celle décidée récemment pour les conseillers d'Etat en fonction. Le terme « en principe » contenu dans l'alinéa 3 répond partiellement à cette question. Si l'on fait une comparaison avec des villes de même importance telles que Fribourg ou Neuchâtel, on constate que le salaire fixé pour le Président sédunois dans le cadre de cette législature est déjà concurrentiel.

La deuxième question est en relation avec la réorganisation du Conseil communal. Celle-ci augmente le temps de travail des conseillers et par conséquent leur possibilité d'investissement dans le cadre de leur dicastère. La présidence pourrait donc leur déléguer un certain nombre de responsabilités supplémentaires. Partant de ce constat, est-il cohérent que le salaire du Président constitue 150% du salaire d'un conseiller ?

Ce sont vraisemblablement ces éléments qui ont poussé l'AdG à soumettre cet amendement au Conseil général. Le groupe des Verts va l'accepter, non pas en espérant attaquer de front

les salaires de l'Exécutif, mais en souhaitant que cet amendement – quel que soit son sort – débouche sur la création d'une commission mixte composée de conseillers communaux et généraux qui prennent le temps non seulement de parler du salaire de la présidence et du Conseil municipal mais de parcourir la totalité du règlement en question et de l'adapter aux besoins actuels des deux Conseils.

On répondra ainsi à la résolution proposée par le bureau du Conseil général et adoptée par le Conseil général qui demandait « la création d'une commission ad hoc aux fins de procéder à une révision cohérente et globale du règlement communal d'organisation ». Pour ce faire, « le bureau du Conseil général enjoint tous les futurs conseillers généraux (...) à participer activement à l'élaboration de cette future commission ad hoc interpartis pour le début de la législature 2017-2020 ».

**M. Pascal Hauri**, conseiller général PDC, déclare qu'il a découvert l'amendement de l'AdG à la rubrique 100.300 avec beaucoup de plaisir, même s'il n'avait pourtant pas soutenu fréquemment les propositions de la gauche au cours de cette législature. Mais aujourd'hui, à l'approche de Noël, il a bon espoir que le Conseil général puisse ajuster les désirs de l'Exécutif. En effet, différents articles parus dans *Le Nouvelliste* laissaient à penser que l'on se trouvait à nouveau face à une fatalité : celle d'un Conseil municipal décidant lui-même du salaire qu'il pense mériter. En politique, lorsque l'on gère le bien commun pour le citoyen, il faut également composer avec le bon sens.

Mais qu'est-ce donc que le bon sens ? Tout est une question de point de vue. Si les conseillers généraux avaient la possibilité de définir le montant de leur salaire professionnel, de fixer eux-mêmes ce qu'ils toucheraient à la fin du mois pour le travail accompli, lesquels d'entre eux travailleraient pour le même montant, lesquels pour moins et lesquels pour plus ? Ne vont-ils pas s'accorder un salaire légèrement plus élevé plutôt qu'inférieur ? Etre juge et partie pose un problème de déontologie, cela d'autant plus lorsque l'on gère les biens confiés par des concitoyens.

Un salaire présidentiel de 270 000 francs est largement suffisant ; 300 000 francs ne constitueraient qu'un salaire de prestige et non un besoin avéré ni justifié pour un quelconque risque que le Président ferait prendre à son « entreprise » (ici la Ville, car on aime à comparer le service public au secteur privé). Il n'y a aucun risque pour que la Ville fasse faillite et licencie massivement ses employés suite à d'hypothétiques mauvaises orientations stratégiques de son Président. En effet, si l'argent venait à manquer, c'est tout simplement le citoyen qui viendrait combler le manque avec ses impôts.

Soyons honnête : risque limité égale salaire limité. Un salaire de 270 000 francs n'a rien de ridicule. De plus, c'est bien grâce au Conseil général que la rente présidentielle a été abrogée et non par la volonté du Conseil municipal. Par ailleurs, le texte accepté par le Conseil général stipulait une augmentation maximale de 10% et non 22%. Lorsqu'on accepte quelque chose, il faut savoir être cohérent.

Le cas du Vice-Président est ambigu. Il avait été affirmé que celui-ci aurait un rôle plus important à jouer avec la réorganisation et que le binôme composé du Président et du Vice-Président serait fort. Il convient d'agir en conséquence, ce qui ne sous-entend pas un changement par rapport à ce qui avait été envisagé.

Pour les futurs conseillers communaux, la situation est formidable : une augmentation de la charge de travail de 10% avait été évoquée, en contrepartie il est question d'une augmentation du salaire de 120% (tout cela sans rougir). Si l'on accepte l'amendement de l'AdG, l'augmentation ne serait « que » de 80%. Cela revient tout de même à 30 000 francs supplémentaires pour une augmentation de 10% du temps de travail.

Le Conseil général doit faire preuve de bon sens. Comme il n'est pas maître des décisions qui seront prises, il peut espérer que le Conseil municipal manifestera une réelle volonté de transparence par rapport aux décisions qu'il prendra pour lui-même et qu'il communiquera clairement les montants qu'il s'octroiera.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** annonce que le Conseil municipal maintient sa proposition et propose de refuser les deux amendements de l'AdG aux rubriques 100.300 et 100.303. Le Président élu et lui-même ne souhaitent pas intervenir sur le fond, mais tiennent à nuancer la comparaison entre le Président de la Ville et un conseiller d'Etat. Il est faux d'affirmer qu'un conseiller d'Etat gère 330 000 habitants et un budget de 2 milliards : c'est le travail de cinq conseillers d'Etat à plein-temps.

Le Président de la Ville signale qu'il a un grand respect pour les conseillers municipaux, pour leur engagement et pour le nombre de compétences attendues de leur part. Avec 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de francs, la ville de Sion est un vrai conseil d'administration qui doit prendre des décisions importantes et faire preuve de vastes compétences. Ce n'est pas un travail que les conseillers prennent à la légère, mais une belle et importante responsabilité qui mérite d'être honorée à sa juste valeur.

**M. Sébastien Gattlen** annonce le vote sur l'amendement de l'AdG à la rubrique 100.300.

**Le Conseil général vote et refuse l'amendement de l'AdG à la rubrique 100.300 par 20 oui, 24 non et 6 abstentions.**

**M. Sébastien Gattlen** annonce la prochaine rubrique amendée, la 100.303, « Conseil municipal – Charges sociales » : l'AdG propose une réduction de 26 100 francs. Le Président du Conseil général invite le rapporteur de la commission de gestion à présenter sa position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** annonce que la commission de gestion refuse cet amendement pour les mêmes raisons qu'elle refusait l'amendement à la rubrique 100.300, et ce par 4 oui, 7 non et 2 abstentions.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement de l'AdG à la rubrique 100.303. En l'absence de demande de parole, il lance le vote sur cet amendement.

**Le Conseil général vote et refuse l'amendement de l'AdG à la rubrique 100.303 par 10 oui, 27 non et 5 abstentions.**

**M. Sébastien Gattlen** annonce la prochaine rubrique amendée, la 110.301, « Administration et archives – Traitements » : la conseillère générale Mme Katia Chevrier propose d'augmenter cette rubrique de 100 000 francs pour l'engagement d'un chargé de communication. Le Président du Conseil général invite le rapporteur de la commission de gestion à présenter sa position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** annonce que la commission de gestion estime qu'avant d'engager un chargé de communication le nouveau Conseil municipal doit en évaluer le besoin selon la nouvelle organisation. La commission de gestion propose de refuser cet amendement par 4 oui, 9 non et 0 abstention.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement de la conseillère générale Mme Katia Chevrier à la rubrique 110.301.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève que la Ville a mis au concours un poste de secrétaire administratif à 80-100% par le biais d'une offre d'emploi qui mettait en avant une formation dans la communication. Le fonctionnement du nouveau Conseil municipal à 9 membres n'étant pas encore connu, mieux vaudrait laisser les nouveaux conseillers faire leurs preuves au niveau de la communication et laisser le nouveau responsable administratif prendre ses marques. Au besoin, le prochain Conseil aura tout loisir de revenir sur ce sujet. Le groupe PDC refuse donc cet amendement.

**M. Martin Reist**, conseiller général UDC, signale que pour l'UDC la problématique est claire : comme il a toujours été exigé, le poste doit être repourvu à l'interne et non d'une manière différente. L'UDC refuse donc cet amendement.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, signale qu'elle a déposé cet amendement en tant qu'ancienne présidente de la commission ad hoc « communication et transparence » après avoir reçu l'approbation d'anciens membres de la commission. Pour rappel, dans son rapport du 2 février 2016, la commission recommandait entre autres l'engagement d'un ou une chargé(e) de communication. En effet, après avoir participé à des conférences sur la communication institutionnelle dans la cadre de la Coordination des villes de Suisse romande, la commission avait pris conscience de l'importance de ce rôle et des compétences spécifiques requises. Elle avait établi une liste de tâches que cette personne pourrait remplir et notamment :

- favoriser l'organisation de séances d'information publiques pour renforcer le contact direct avec la population pour les projets de grande importance ;
- mettre en place un espace permanent d'information et d'exposition où la population pourrait s'informer ;
- encourager la création d'associations de quartier ou autres relais entre la population et les autorités permettant d'écouter les besoins de la population ;
- créer une application mobile pour les actualités de la Ville : chantiers (durée, incidence), perturbation du trafic, transports (horaires), offres d'emploi, agenda des manifestations, tri des déchets, etc., sur le modèle de l'application de la ville de Lausanne ;
- entrer sur les réseaux sociaux, notamment pour des événements ciblés ;
- diffuser des bulletins d'information à l'intention de la population ;
- refaire le site internet de la Ville pour qu'il s'adapte à tous les supports et soit construit en fonction du point de vue de l'utilisateur.

Des villes de taille équivalente comme Fribourg, Morges ou Bulle disposent déjà d'un ou une chargé(e) de communication.

**M. Tobia Antonini**, conseiller général PLR, annonce en tant que vice-président de la commission ad hoc « communication et transparence » qu'il trouve louable l'intention de sa présidente de commission. Le PLR se permet tout de même de relever un point dérangeant : accepter cet amendement reviendrait à donner carte blanche à la Municipalité. Le PLR souhaiterait que les fonds nécessaires pour un chargé de communication soient alloués via un crédit supplémentaire, ce qui permettrait au Conseil général d'avoir accès au cahier des charges avant que le financement ne soit validé et ainsi d'avoir une vision plus complète de la situation avant de débloquer les fonds. Pour cette raison, le PLR refusera l'amendement de Mme Katia Chevrier et laissera la responsabilité à la Municipalité de présenter un cahier des charges adapté aux besoins de la Ville pour ce poste nécessaire et extrêmement important.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, estime qu'un secrétaire exécutif n'est pas forcément un chargé de communication. La proposition de l'AdG vise probablement à donner les moyens à la Municipalité d'engager un spécialiste de la communication. Il restera ensuite

à définir si elle désire coupler le poste avec celui du secrétaire exécutif ou établir deux postes. L'idée de donner à la Ville les moyens de se doter d'une communication professionnelle est excellente et constituerait un message clair. Le Conseil général peut donner un tel message politique accompagné de moyens financiers afin que le Conseil municipal soit en mesure d'atteindre l'objectif souhaité par la commission ad hoc « communication et transparence ».

**M. Dionys Fumeaux**, conseiller général UDC, regrette à titre personnel que la mise en soumission du poste de secrétaire administratif afin de remplacer M. Stéphane Claivaz ait fait mention d'un adjoint au chargé de communication. Il aurait souhaité soit qu'on ne parle pas de communication, soit qu'on admette que cela fait partie du cahier des charges du secrétaire administratif. M. Stéphane Claivaz a très bien accompli sa mission en s'occupant notamment de communication même si cela n'était pas clairement mentionné dans son cahier des charges. Ainsi, l'orateur s'opposera fermement à la création d'un nouveau poste.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer**, Président de la Ville, signale que le Conseil municipal propose de soutenir l'amendement de la conseillère générale Mme Katia Chevrier à la rubrique 110.301. Après huit ans à l'Hôtel de Ville, le Président témoigne à titre personnel que M. Stéphane Claivaz a cumulé ces tâches malgré l'augmentation drastique du nombre de projets et les contacts avec les médias liés aux derniers événements (EPFL, HES, négociations avec les forces aériennes, etc.). Il est proposé aujourd'hui dans un premier temps de remplacer un secrétaire administratif et de compléter ce poste par un professionnel de la communication, comme c'est le cas depuis de nombreuses années au niveau du Conseil d'Etat. Il y a plusieurs manières de procéder. Mettre ce poste au budget permet de le créer sans toutefois le rendre obligatoire. Il serait plus élégant de le faire sous la forme d'un amendement. Ainsi, le Conseil municipal soutient cette initiative.

En ce qui concerne le cahier des charges, si tout fonctionne bien à la Ville aujourd'hui, c'est parce que le Conseil général a ses prérogatives et le Conseil municipal les siennes. Le règlement du personnel régit la gestion des ressources humaines par l'Hôtel de Ville. Si le Conseil général commence à rédiger le cahier des charges des offres d'emploi publiées dans la presse, il risque d'y avoir quelques problèmes.

**M. Sébastien Gattlen** lance le vote sur l'amendement de la conseillère générale Mme Katia Chevrier à la rubrique 110.301.

**Le Conseil général vote et refuse l'amendement de la conseillère générale Mme Katia Chevrier à la rubrique 110.301 par 15 oui, 31 non et 3 abstentions.**

**M. Sébastien Gattlen** annonce la prochaine rubrique amendée, la 114.365 « Culture – Subventions accordées à des institutions privées » : l'AdG propose une augmentation de 187 000 francs. Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** annonce que la commission de gestion estime, cette loi entrant en vigueur au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte dans le budget 2017. La commission de gestion propose de refuser cet amendement par 3 oui, 9 non et 1 abstention.

**M. Gilles Disero** annonce que la commission sociale et culturelle propose d'accepter cet amendement par 8 oui, 0 non et 0 abstention.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, précise que l'amendement de son groupe demande une augmentation de la contribution de la Ville aux frais de formation artistique des élèves séduinois inscrits dans les écoles reconnues par le canton, soit le Conservatoire cantonal et l'EJMA. L'AdG remercie la commission sociale et culturelle de l'avoir accepté à l'unanimité.

Pour calculer ce montant de 187 000 francs supplémentaires, l'AdG a pris en considération le nombre d'unités de cours transmis par les directions de ces institutions : 100 unités de cours de 30 minutes pour les élèves séduinois de l'EJMA et 305 pour ceux du Conservatoire. Selon les projections cantonales, une unité de cours coûte 3000 francs (incluant notamment les frais de personnel, les frais administratifs, d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école, etc.), somme qui devrait être répartie entre le Canton, les communes et l'écolage. Les experts consultés par l'Etat du Valais s'accordent en effet pour recommander une répartition plus ou moins égalitaire entre les trois entités : un tiers pour le Canton (qui a décidé de participer à hauteur de 40%), un tiers pour les communes et un tiers pour l'écolage (comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreux cantons, tel Fribourg).

L'AdG propose donc – en tous cas dans un premier temps – que la commune de Sion participe à hauteur de 20%, soit 600 francs par unité de cours. Pour arriver au montant de 187 000 francs, l'AdG a encore déduit les montants déjà inclus dans le budget 2017.

Pour information, les montants actuels représentent une participation légèrement inférieure à 5%, alors que la ville de Sion a inscrit en 2010 dans sa politique culturelle un critère de « soutien à la formation artistique » dans les dispositions générales pour l'attribution de subventions permanentes.

Le double objectif de cette augmentation est de faciliter l'accès à ces formations et d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Il est logique, comme pour l'école obligatoire, que sans un soutien important des collectivités (Canton et communes) ces formations ne pourraient être accessibles à tous (condition pour que les formations artistiques puissent remplir le rôle éducatif et de prévention qui leur est également attribué).

Pour ce qui est de la précarité des conditions de travail des professeurs, il est tout à fait justifié de faire une comparaison avec l'école obligatoire puisque l'enseignement artistique est dispensé par des professionnels selon des plans d'étude prévoyant des évaluations régulières. Le « plan d'étude cadre harmonisé » réalisé ces dernières années par ces écoles a même été reconnu comme exemplaire au niveau suisse.

Quelques éléments permettent de mieux comprendre la situation de cette catégorie d'enseignants : ce sont des professionnels ayant suivi des études longues et onéreuses, débutées en général dès l'enfance, et possédant des masters de hautes écoles ou des titres équivalents. L'enseignement est pour beaucoup d'entre eux l'unique source de revenu pouvant être régulière. En effet, la majeure partie de leurs autres activités – concerts, spectacles, enregistrements, recherche, qui enrichissent l'offre de la commune de Sion et sont nécessaires à la cohésion sociale – sont des activités desquelles il est pratiquement impossible de tirer un véritable revenu.

Même si l'enseignement est fréquemment leur activité principale, celle qui leur fournit l'essentiel des revenus leur permettant de vivre, nous pouvons lire dans l'appel envoyé le 19 décembre 2016 par les associations de professeurs de musique valaisans que 60% des enseignants du Conservatoire ont un salaire inférieur à 3000 francs et que ce taux s'élève

même à 77% s'agissant de l'EJMA (35% des professeurs de ces institutions gagnent même moins de 2000 francs par mois).

Non seulement leur grille salariale est trop basse par rapport à leur niveau de qualification (puisque'elle est inférieure à celle de l'enseignement primaire), mais en plus, vu les frais d'écologie élevés, peu d'élèves ont accès à ces formations et par conséquent leur taux d'activité est bas. L'instabilité de l'emploi, le taux d'occupation étant susceptible de varier d'une année à l'autre, accentue encore la précarité de leur revenu.

Il s'agit donc clairement de conditions de travail précaires voire de pauvreté : pour rappel, le seuil de pauvreté en Suisse pour une personne vivant seule est de 2200 francs par mois. Les politiciens répètent fréquemment que la pauvreté est cachée et que c'est la raison pour laquelle on ne peut pas améliorer la situation. Le travail récemment réalisé par les associations de professeurs de musique et le Syndicat des services publics permet au contraire d'en devenir conscients et donc de prendre des mesures pour améliorer cette situation. Le directeur de Caritas M. Hugo Fasel a déclaré récemment dans une émission concernant la précarité : « En Suisse, on a les moyens pour combattre la pauvreté (...) c'est une question de volonté politique. »

Enfin, et cela semble extrêmement grave pour l'avenir, malgré l'adoption en 2012 déjà d'un article constitutionnel sur la formation musicale et les bénéfices sociaux reconnus que produit cette formation (bénéfices qui pourraient encore être amplifiés, par exemple en relation avec la prévention du désœuvrement de la jeunesse défavorisée), la situation de la profession est telle qu'elle n'encourage évidemment pas les jeunes à entreprendre une carrière musicale ou artistique.

L'appel des associations de professeurs de musique permet de se responsabiliser par rapport à la place que l'on souhaite donner à la culture sur le long terme. L'oratrice espère de tout cœur que les conseillers généraux seront sensibles à cette cause qui concerne de nombreux sédunois et qu'ils montreront ainsi l'exemple aux autres communes valaisannes.

**M. Daniel Ulrich**, conseiller général PLR, relève que l'amendement présenté par l'AdG se réfère à une loi votée au Grand Conseil en novembre 2016, dont le délai référendaire court jusqu'en février 2017. Cette loi entrera en vigueur au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et elle n'est pas contraignante pour les communes qui peuvent décider d'une éventuelle participation volontaire. Le taux de 20% interrompt également : le PLR se demande quels organismes l'ont fixé et sur quelles bases. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement.

**M. Martin Reist**, conseiller général UDC, signale que son groupe ne juge pas nécessaire de soutenir cet élément dans l'immédiat. En effet, le budget 2017 n'a pas vocation à s'alourdir davantage, sachant que la Ville soutient déjà des événements culturels. Le groupe refuse cet amendement et observera ce qu'il se passera à l'avenir.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève que la mise en application de la loi cantonale n'est prévue que pour 2018 au plus tôt. Déjà que l'on se plaint du report des charges du Canton sur les communes, il convient de ne pas anticiper cette dépense. Le groupe PDC refuse donc cet amendement.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, rappelle que l'objectif de cet amendement est d'aider les jeunes Sédunois qui souhaitent étudier la musique à un niveau amateur ou professionnel. C'est souvent un investissement relativement lourd pour leurs parents, plus conséquent que de nombreuses cotisations dans des clubs de sport. En augmentant sa participation à 20%, la Municipalité sédunoise affirmerait sa volonté d'aider les familles et les

jeunes musiciens à exercer leur passion, soutenant ainsi des aspects de la vie culturelle et sociale de Sion.

La Ville ayant la chance d'abriter des écoles de musique, elle a une charge morale à aider par une contribution les élèves souhaitant poursuivre une activité musicale. Relever que la loi n'entrerait en vigueur qu'en 2018, c'est-à-dire dans une année, est un argument plutôt léger qui n'empêche pas la ville de Sion d'en faire davantage qu'à l'heure actuelle en augmentant sa participation afin d'améliorer les conditions d'écolage des élèves de la ville. La somme de 187 000 francs demandée, comparée au crédit supplémentaire 2016/13 qui sera présenté au point 2 de l'ordre du jour, équivaut grosso modo au prix d'une boîte à vitesse d'un camion de pompiers de grand volume. C'est donc une contribution relativement faible. L'orateur invite ainsi les conseillers à accepter cet amendement.

**M. Dionys Fumeaux**, conseiller général UDC, annonce que par principe et par éthique il serait favorable au soutien de cet amendement, la culture étant au même titre que le sport une activité fondamentale pour la formation de la jeunesse. En revanche, il n'accepte pas certains arguments comparant les professeurs du Conservatoire et maîtres de musique aux enseignants de l'école, par exemple concernant leurs salaires. Certes les formations des maîtres de musique sont très intéressantes ; mais à défaut de connaître leur temps de travail hebdomadaire ni le nombre d'élèves qu'ils prennent en charge, il ne peut accepter l'amendement de l'AdG.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, réagit quant à l'argument évoqué de repousser cette question à 2018. Il est incontestable que les besoins existent déjà. Si l'on souhaite réellement qu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi en 2018 toutes les communes participent au financement, il faut leur donner l'exemple dès aujourd'hui. Il serait magnifique que Sion soit pionnière dans ce domaine également. Quant aux salaires des enseignants, ils devraient être à la hauteur de ceux des enseignants de secondaire I, mais ne sont même pas au niveau des salaires des enseignants du niveau primaire.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, se réjouit que M. Dionys Fumeaux soit favorable à l'amendement sur le principe mais regrette qu'il puisse le refuser pour des raisons d'argumentation. C'est la finalité – celle d'aider les jeunes – qui doit primer. Il invite M. Dionys Fumeaux à faire fi des arguments qui lui déplaisent et à s'orienter vers la finalité de l'amendement et vers le résultat qui sera bénéfique pour les élèves et pour la musique à Sion.

**M. Dionys Fumeaux**, conseiller général UDC, ajoute qu'à ses yeux les subventions à la culture ne sont pas suffisamment ciblées, élément qui corrobore ses propos tenus précédemment.

**M. Emmanuel Theler**, conseiller général AdG, relève à l'intention des légalistes qui souhaitent attendre 2018 pour prendre une décision qu'il va transmettre leur raisonnement à ceux qui viennent lui demander des aides ce mois-ci : il leur dira d'attendre 2018 puisque cela n'a pas été voté au budget.

**M. Stéphane Riand**, conseiller général AdG, relève que la commune de Sion se situe de manière générale à un degré relativement bas en matière de budgets culturels. L'AdG a toujours été favorable à tenter des augmentations qui n'ont jamais été réussies, à l'exception de l'amendement de 50 000 francs pour les écoles.

L'orateur a beaucoup apprécié l'argument du « bon sens » du conseiller général M. Pascal Hauri pour lutter contre une augmentation jugée excessive des salaires du Président de la Municipalité et des conseillers municipaux. L'UDC, qui de manière générale lutte contre toutes les augmentations, n'a pas approuvé la position de l'AdG et d'une partie du PDC,

tandis que le PLR appliquait la même recherche d'augmentation des coûts, lui qui de manière générale tend plutôt à les limiter. Dans le cas particulier, le bon sens consisterait à comparer l'augmentation assez extraordinaire octroyée aux conseillers municipaux alors que l'on demande en parallèle un effort très léger à la ville de Sion dans son ensemble pour tenter de promouvoir la culture.

Il est question de 1500 francs environ pour les augmentations, sachant que les cotisations pour la musique, excessivement importantes, ne sont pas comparables à celles du champ sportif. La ville de Sion n'a-t-elle pas la capacité de consentir ce petit effort dans le champ culturel ? Comment le Conseil général pourrait-il se refuser cette augmentation ? Les bas salaires évoqués par la conseillère générale Mme Katia Chevrier ne méritent-ils pas ce point ?

Rappelons que les cotisations seront fixées en juin ou septembre 2017 par les écoles de musique. Accepter cet amendement donnerait l'assurance d'avoir dès maintenant une cotisation identique que pour la période 2017-2018, puisque les subventions augmenteraient. Chaque conseiller est invité à réfléchir individuellement à cette question.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer**, président de la Ville, rappelle certains points au nom du Conseil municipal. Tout d'abord, la nouvelle loi qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 prévoit que c'est l'Etat qui participera au financement des écoles de musique tandis que les communes pourront y contribuer de façon complémentaire. Si la responsabilité est ainsi prioritairement celle de l'Etat, cette réalité ne remet pas en question les propos tenus par la conseillère générale Mme Katia Chevrier sur la situation des maîtres de musique.

Deuxième réalité à prendre en compte, il est temps de présenter des éléments qui n'avaient pas forcément été évoqués. La Ville a déjà consenti d'importants efforts financiers en faveur de la musique : elle a investi quelque 2,5 millions de francs pour les containers de la place du Scex, elle met à disposition gratuitement des locaux équivalant à un loyer annuel de 200 000 francs et soutient l'EJMA sous la forme d'une subvention annuelle de 21 000 francs.

Si le Conseil municipal parvient à présenter un budget équilibré, avec des frais de fonctionnement légèrement bénéficiaires, c'est parce qu'il a tenu rigoureusement sa ligne, en payant ce qu'il doit et non ce qu'il pourrait payer en plus. Le Canton a actuellement tendance à transférer des charges sur la Ville. Le Conseil municipal doit faire preuve de rigueur et payer ses obligations, qu'elles concernent la HES-SO Valais, l'EPFL ou les instituts de recherche. Les propos de Mme Katia Chevrier devraient être exprimés devant les membres du Conseil d'Etat, car c'est d'eux que doit venir l'impulsion. Auquel cas, la Ville pourrait se calquer sur l'effort que le Canton serait prêt à réaliser. Pour cette raison, le Conseil municipal propose de refuser cet amendement.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, relève que l'Etat du Valais a déjà décidé de participer à 40% des frais et que le financement doit bel et bien être réparti entre les trois entités : le Canton, les communes et l'écolage.

Il ne faut pas confondre la question du financement avec celle des locaux. La loi sur la promotion de la culture adoptée en novembre 2016 stipule que les communes ont l'obligation de mettre à disposition des locaux.

**M. Sébastien Gattlen** lance le vote sur l'amendement de l'AdG à la rubrique 114.365.

**Le Conseil général vote et refuse l'amendement de l'AdG à la rubrique 114.365 par 18 oui, 26 non et 3 abstentions.**

**M. Sébastien Gattlen** signale qu'aucune rubrique n'est modifiée dans la division 1 « Administration générale ». Il ouvre la discussion générale sur cette division. Il n'y a aucune demande de parole.

## 1.2 DIVISION 2 : FINANCES

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à faire part de leur position sur la division 2 « Finances ».

**M. Xavier Mittaz** présente le rapport de la commission de gestion concernant la division 2. Concernant le compte de fonctionnement 201.400 rubrique « Contributions – Impôt sur le revenu et la fortune », la commission a demandé le tableau de répartition des impôts par revenus déclarés. Il s'avère que le bordereau moyen (2428 francs) a légèrement baissé comparativement au tableau fourni lors de l'étude du budget 2015. Concernant le compte des investissements, la commission n'a aucune remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente le rapport de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 2. La commission a relevé les taux actuels favorables à la Ville et a demandé si le renouvellement des dettes de la Ville pourrait permettre de diminuer encore ce montant. La Municipalité a répondu que oui, pour autant que la dette brute reste stable et que les taux d'intérêts sur le marché se maintiennent au niveau actuel (on constate depuis quelques années une diminution constante du taux moyen de la dette, qui était de 3,1% en 2009, de 2,3% en 2015 et devrait s'établir aux alentours de 2,1% en 2016).

Concernant le compte de fonctionnement 227.434 rubrique « Centre sportif de Tourbillon – Redevances et prestations facturées », la commission a demandé si un nouveau bail avait été signé. La Municipalité a répondu qu'elle et le FC Sion étaient tombés d'accord oralement. Le contrat est en cours de finalisation et de signature. La primeur de l'information est naturellement donnée au Conseil municipal.

Concernant le compte de fonctionnement 250.365, rubrique « Administration jeunesse – Subventions accordées à des institutions privées », la commission a demandé quelle était la fréquentation du Port Franc (salle de concerts et studios). Selon le rapport d'activité de l'association Pro Forma, la fréquentation totale du Port Franc pour la saison culturelle 2015-2016 s'était montée à 7750 spectateurs pour la salle de concerts. Cette fréquentation est encore en hausse depuis la nouvelle saison avec une moyenne de 203 personnes par soirée. Ce taux de remplissage de la salle de plus de 50% est déjà supérieur à la moyenne nationale. L'ensemble des locaux de répétitions ont pour leur part trouvé preneurs auprès de 8 groupes différents.

Enfin, la commission a demandé de connaître le détail du compte d'investissements 227.50, rubrique « Centre sportif de Tourbillon – Investissements propres ». Selon l'indication à la planification financière 2018-2021, il s'agit de 1,050 million de francs pour la réfection de la pelouse et 450 000 francs pour un circuit de mise hors-gel. Pour rappel, depuis sa réalisation datant de 1968, aucune intervention foncière ni autre rénovation n'a été menée sur cette pelouse du terrain principal.

**M. Gilles Disero** présente le rapport de la commission sociale et culturelle concernant la division 2. Concernant le compte de fonctionnement 251 rubrique « Rencontres, loisirs et cultures », la commission a examiné la municipalisation du RLC et demandé quel était son

coût. La Municipalité a répondu que la présentation faite auprès du Conseil général dans le dernier trimestre 2015 mentionnait une municipalisation du RLC au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le processus de municipalisation étant actuellement en cours et les comptes 2016 n'étant à ce jour pas bouclés, il est très difficile de répondre à cette question. La commission sociale et culturelle sera attentive à l'évolution de ce dossier.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que la première rubrique amendée dans la division 2 est la 221.50 « Piscine couverte – Investissements propres » : le PDC propose une réduction du montant prévu de 300 000 francs. Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position.

**M. Xavier Mittaz** signale que la majorité de la commission de gestion estime que la piscine doit rester à proximité des écoles et de la vie sédunoise. La commission aurait apprécié un débat de fond sur ce projet et propose de refuser cet amendement par 5 oui, 6 non et 2 abstentions.

**M. Fabien Kuchler** signale que la commission d'environnement et d'urbanisme estime que la réalisation d'un centre aquatique à côté de la piscine existante impliquerait la suppression de places de parc alors que les besoins ponctuels existent lors des manifestations sportives. De plus, la surface à disposition n'est pas extensible, ce qui est peu souhaitable. La synergie entre la piscine actuelle et la piscine d'été est un point positif, mais il ne s'agit peut-être pas du seul critère à retenir pour créer ce centre. La commission est favorable à une étude plus ouverte du meilleur emplacement pour ce centre sans soutenir spécifiquement celui qui est proposé. La commission accepte cet amendement par 5 oui, 2 non et 3 abstentions.

**M. Gilles Disero** signale que la commission sociale et culturelle refuse cet amendement par 0 oui, 8 non et 0 abstention.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement du PDC à la rubrique 221.50.

**M. Raphaël Zuchuat**, conseiller général PDC, relève qu'il est prévu de déplacer la piscine découverte de la Blancherie pour l'installer derrière la piscine couverte actuelle. Le groupe PDC s'est intéressé à ce sujet suite à une allusion du Président de la Ville M. Marcel Maurer lors d'un précédent plenum. Le groupe PDC estime que le lieu est mal choisi et cela pour trois raisons.

Tout d'abord, l'emplacement prévu, en y intégrant la piscine couverte existante, n'est pas plus grand que l'actuel emplacement de la piscine découverte ; il sera coincé entre la piscine couverte, le foyer du collège, les voies de chemin de fer et le stade d'athlétisme. Pour une ville qui s'enrichit chaque année d'environ 500 nouveaux résidents et qui a d'importants projets en cours de construction (EPFL, HES, Hôpital, Mutuel Assurance, Swisscom...), ce centre deviendra rapidement trop petit, surtout que la piscine découverte est déjà très bien occupée (pour ne pas dire trop petite) par beau temps.

Ensuite, l'accès en véhicule n'y est pas aisé du tout. En effet, il faut soit passer par l'avenue de France déjà surchargée, soit par le passage sous voie situé derrière l'Ancien Stand, passage dont on connaît les problèmes de sécurité actuels. Si l'on y ajoute du trafic automobile ou même piéton, le problème va aller croissant. De plus, il va falloir trouver une solution pour le parcage, car un manque de places de parc se fait déjà sentir aujourd'hui. Chacun peut donc imaginer, avec l'activité nouvelle que va générer ce centre aquatique, les problèmes de parcage dans la région.

Enfin, ce centre aquatique va avaler la place rouge (située en prolongement des places de parc actuelles) utilisée pratiquement toute l'année par les clubs de football, le club

d'athlétisme, les classes mais également les enfants du quartier. Un article du *Matin dimanche* du 4 décembre 2016 pointait le doigt sur le manque de places en ville de Sion, notamment au centre, où les enfants puissent jouer dehors. La place rouge est idéale pour faire du vélo, du football ou grimper sur les buttes de terre.

Un étude de 200 000 francs avait été mise au budget 2016 pour le déplacement de la piscine de la Blancherie. Le PDC n'avait malheureusement pas prêté attention à cette étude. Différentes étapes de ce déplacement figuraient également dans la planification financière 2016-2020. Le PDC fait ici son mea culpa, quand bien même l'information aurait pu être transmise d'une autre manière qu'une simple ligne dans un budget de plus de 200 pages et cela à propos d'une infrastructure importante pour la commune.

Ainsi, par respect du travail déjà effectué dans ce dossier et afin d'éviter que les études déjà réalisées pour un montant de 200 000 francs en 2016 ne débouchent sur aucun résultat en cas d'acceptation du présent amendement, le PDC retire son amendement.

Ce ne sont pas les explications fournies qui l'ont convaincu ou rassuré, même s'il comprend très bien les synergies intéressantes qui pourraient être réalisées avec un regroupement des piscines. La majorité du groupe PDC reste persuadée que l'endroit est mal choisi, raison pour laquelle il a déposé le 19 décembre 2016 un postulat visant à étudier le déplacement de la piscine couverte au domaine des Îles.

**M. Sébastien Gattlen**, l'amendement du PDC étant retiré, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** signale que l'ancien emplacement non plus n'offre pas un fort potentiel de développement. Le nouvel emplacement présenterait l'avantage de pouvoir laisser ouverts l'ancien site et le nouveau site. L'espace total disponible dans la nouvelle version, en tout cas durant l'été, serait plus important. Diverses synergies techniques et de personnel sont prévues, afin de répondre aux demandes de maintenir la piscine ouverte plus longtemps à la fin de l'été.

Le montant prévu au budget propose justement d'étudier tous ces points. Ce montant est nécessaire afin d'analyser la situation plus en détail et d'être en mesure de présenter les avantages et inconvénients du projet devant le Conseil général. Ensuite, il faudra prendre une décision politique quant au principe de créer ce nouveau centre aquatique.

Un beau travail a été réalisé, dont les premiers résultats ont été présentés le 19 décembre 2016.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur la division 2.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, estime que la construction d'une piscine aux Îles et le déplacement de personnes qui en découlerait en l'absence de transports publics, dans un endroit censé être en rapport avec un milieu naturel, serait une absurdité. Il y a d'autres urgences aux Îles, telle la reconstruction d'un espace correct dédié au tennis et au badminton. Cela dit, sur le fond les Verts sont tout à fait favorables au regroupement des installations sportives via des synergies. Ils se réjouissent que le dossier soit étudié et peaufiné.

L'orateur demande à titre individuel dans quelle mesure on pourrait envisager une installation qui fasse office de piscine découverte pendant l'été et de patinoire pendant l'hiver, selon l'exemple de la piscine et patinoire de Montchoisi à Lausanne, bassin olympique découvert durant l'été transformé en patinoire durant l'hiver. Ce double usage très intéressant pourrait-il être imaginé à Sion ? Une offre supplémentaire en patinoire ne serait pas un luxe pour ceux qui souhaiteraient s'adonner à cette activité ailleurs qu'à Tourbillon.

**M. Gilles Fellay**, conseiller général PDC, demande aux conseillers de deviner quelle est la différence entre une soirée « Roller Disco » au Port Franc et un concert de Noël des enfants de la Schola. Ce n'est pas une question de date, puisque ces deux événements ont eu lieu le weekend précédent le plenum. Cela n'a rien à voir non plus avec la qualité, puisque les deux manifestations ont enthousiasmé le public. La bonne réponse est que l'un est soutenu par la rubrique 250 « Administration jeunesse » et l'autre par la rubrique 114 « Culture » (et pour savoir lequel est classé où, il ne faut pas se fier à l'âge des artistes).

Ce préambule pour rappeler qu'à l'occasion de la séance des comptes 2015, l'orateur était intervenu sans effet pour demander un transfert du Port Franc et de l'Association Pro Forma au sein de la division 1 dans la rubrique « Culture », estimant que ce lieu pourrait être ainsi encore mieux intégré à la politique culturelle de la Ville et développer des synergies avec les autres entités subventionnées. Revenant à la charge dans le cadre de ce budget 2017, par l'intermédiaire d'un amendement, il a appris que celui-ci ne pourrait être traité pour des raisons formelles liées à l'impossibilité de créer des sous-rubriques.

Confronté à cet élément légal, l'orateur s'incline évidemment, sans toutefois renoncer à poursuivre cette idée. Il aurait pu déposer une motion, choisir la voie du postulat ou d'une résolution pour permettre le transfert administratif de ce lieu dédié aux musiques actuelles, mais il ne voulait pas transformer quelques arbres en papier pour cette seule raison. Il lui reste donc simplement à faire appel à la nouvelle équipe du Conseil municipal pour qu'elle procède elle-même à cette modification dans le cadre de la réorganisation des dicastères. En effet, la place du Port Franc doit être dans l'agenda culturel, en relation avec tant d'autres entités qui font rayonner le nom de Sion loin à la ronde. En conclusion, il souhaite une longue vie au Port Franc, à la Schola et à toutes les associations culturelles de la ville de Sion.

### 1.3 DIVISION 3 : INSTRUCTION PUBLIQUE

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à présenter leur position sur la division 3 « Instruction publique ».

**M. Xavier Mittaz** présente la position de la commission de gestion concernant la division 3. La commission n'a pas de remarque concernant le compte de fonctionnement. Concernant le compte d'investissements 308.50, rubrique « Bâtiments scolaires – Investissements propres », la commission s'est intéressée au centre des Collines qui n'apparaît ni au budget ni dans la planification. Qu'en est-il de cet objet et quel est son avenir ? Pour quelles raisons aucun engagement n'y est prévu, alors que le bâtiment et les infrastructures ne sont plus de toute première jeunesse et que la Ville y reconnaît quelques faiblesses au niveau sismique et feu ? Est-ce que le déplacement des Collines dans le centre de Saint-Guérin à la place de l'ECCG-EPP est toujours d'actualité et à quelle échéance ?

La Municipalité a répondu que le centre scolaire des Collines, bien qu'il ne soit plus de toute jeunesse, remplit encore à son entière satisfaction son rôle premier et les constats faits lors du bilan des bâtiments scolaires n'indiquent pas une mise en danger quelconque de ses occupants. La rénovation du centre des Collines ne fait plus partie des priorités de la Ville, étant donné les changements importants qui auront lieu : construction de nouveaux bâtiments pour la HES au sud de la gare, déplacement de la HES des locaux actuels à la route du Rawyl dans les nouveaux bâtiments, etc. Cette délocalisation de la HES libère des locaux appartenant à l'Etat pour accueillir éventuellement l'Ecole de commerce et de culture générale et Ecole pré-professionnelle (ECCG-EPP) qui est actuellement à l'étroit dans les bâtiments que la ville de Sion lui loue à Saint-Guérin.

La ville mène actuellement une réflexion approfondie au sujet du déplacement de ses élèves des Collines dans les bâtiments de Saint-Guérin. Il en résulterait un gain de place et de confort indiscutable pour les élèves sédunois, tout en maintenant une école dans son quartier, ce qui évite également des frais supplémentaires (transports, par exemple). Une décision de principe à ce sujet devrait être prise par le Conseil municipal avant la fin de l'année 2016 et le déplacement aurait lieu en fonction de l'avancement des travaux pour la nouvelle HES et de son déménagement. Quant à l'avenir du bâtiment scolaire des Collines, il appartient à la Ville de fixer ses priorités, les écoles communales n'ayant plus besoin de ces locaux.

La commission de gestion prend note que la sécurité offerte par ce bâtiment a été jugée suffisante par les services concernés et qu'aucun délai n'a été fixé pour le déplacement éventuel des élèves.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 3. Concernant le compte de fonctionnement 309 rubrique « Foyers », la commission a demandé quelle planification la Ville souhaitait mettre en œuvre pour le foyer Shalom. La Municipalité a répondu qu'étant donné la baisse de fréquentation et le déficit qui en résulte (cf. à ce sujet les informations fournies lors des comptes 2015, rapports des commissions), la ville de Sion étudie actuellement la fermeture de ce foyer qui est uniquement fréquenté par des étudiants du Lycée-college de la Planta. Une nouvelle utilisation, en fonction des besoins de la ville, pour une UAPE par exemple, est actuellement à l'étude (surfaces disponibles, contraintes constructives, sécurité feu et sismique pour les futurs utilisateurs, etc.). Une décision de principe devrait tomber avant la fin de l'année 2016.

Concernant le compte d'investissements 308.50 rubrique « Bâtiments scolaires – Investissements propres », la commission relève qu'au centre scolaire de Saint-Guérin, il est prévu un changement des fenêtres alors qu'il n'était pas prévu ces derniers mois. Comment peut-on justifier ces changements de priorités d'investissements ? La Municipalité a répondu que l'étude des bâtiments scolaires a fait le bilan complet des différents bâtiments appartenant à la Ville. La réfection des fenêtres du centre scolaire de Saint-Guérin y figure et différents investissements ont déjà eu lieu depuis 2015. Les travaux doivent être échelonnés, afin qu'ils puissent être réalisés durant les vacances scolaires de l'été. Il n'y a donc pas de changement de priorités d'investissements.

La commission a demandé où en était l'étude de l'état des bâtiments scolaires. Il a été répondu que l'étude de l'état des bâtiments scolaires de la ville de Sion avait été terminée en 2013 (cf. comptes 2013). Toutes les informations sont actuellement à disposition du service de l'édilité qui s'y réfère pour fixer les priorités et établir les budgets.

**M. Gilles Disero** présente la position de la commission sociale et culturelle concernant la division 3. La commission a particulièrement examiné les cycles d'orientation (CO), le foyer Shalom et le centre scolaire primaire des Collines.

Concernant le compte de fonctionnement 302.352 rubrique « Cycles d'orientation régionaux des Collines et de Saint-Guérin – Participation à des charges de communes », la commission a demandé comment se justifie l'augmentation de près de 300 000 francs correspondant à 10% de cette rubrique et sur quelle base a été décidé cet accroissement de budget. Elle a demandé à quoi sont affectées exactement ces sommes dans le champ pédagogique, quel est le pourcentage de la participation de Sion à l'association des CO de Sion et régions, respectivement quelle est la part des communes partenaires, et enfin comment contrôler le budget des CO puisque ceux-ci travaillent sur l'année scolaire alors que la Ville se base sur l'année civile.

La Municipalité a répondu que l'établissement et le contrôle d'un budget communal pour les CO est effectivement difficile. En effet, les années scolaires ne correspondant pas aux années civiles, une répartition des charges sur deux années ainsi que des acomptes versés en fonction des besoins des CO rendent la tâche encore plus difficile. Il a été ainsi décidé que dorénavant la ville de Sion verserait au début de l'année civile la somme totale due aux CO, et ce pour l'année scolaire en cours, et non plus partiellement et par acomptes répartis sur deux années scolaires comme c'est le cas actuellement. Cela rendra l'interprétation des chiffres et leur contrôle plus aisés et plus clairs.

En ce qui concerne les finances, les CO établissent durant l'automne de l'année scolaire en cours un budget qui est avalisé dans le courant du mois d'octobre par le conseil d'administration des CO (pour information, la direction des écoles de Sion doit établir son budget pour la fin juin déjà, d'où certaines différences entre les chiffres figurant dans le budget de la Ville et les chiffres présentés par les CO). Les charges globales présentées par les CO sont ensuite divisées par le nombre d'élèves et facturées à chaque commune partenaire au pro rata du nombre d'élèves qu'elle compte. Pour Sion, cela représente en fonction des années environ 75% de la somme totale du budget des CO.

Pour 2017, les écolages ont été prévus à hauteur d'environ 3,520 millions de francs. S'y ajoutent, selon l'ordonnance concernant les structures suprarégionales du CO (12 janvier 2011), la participation de la commune de domicile aux frais d'écolage lors d'un échange linguistique (environ 2000 francs par élève et par an) ainsi que la prise en charge complète des frais de transport de ces élèves.

Un complément a été donné lors de la séance du 15 novembre 2016 : ces précisions concernent l'augmentation du loyer, ce qui correspond à environ 600 francs par élève, auxquels s'ajoutent environ 120 francs par élève pour financer la Caisse de pension de la ville de Sion.

Etant donné que « la mise en place et la gestion des infrastructures telles que bâtiments, équipement et la conduite du personnel administratif du CO sont de la compétence de l'autorité communale » (article 10, alinéa 2 de la loi sur le Cycle d'orientation), la commission sociale et culturelle s'étonne que la Municipalité ne donne pas de réponse quant à l'affectation des sommes dans le champ pédagogique, en particulier au sujet de l'équipement des salles de cours.

Consciente des enjeux que l'école doit relever pour le bien de toute la société, la commission sociale et culturelle demande que la Municipalité se penche particulièrement sur les conditions dans lesquelles les élèves s'instruisent. Elle demande également que ce soit dorénavant un élu qui préside la commission scolaire des CO de Sion et région.

Concernant le compte de fonctionnement 309, rubrique « Foyers », la commission sociale et culturelle a demandé quel est l'avenir du foyer Shalom et l'affectation de ses locaux. La réponse donnée par la Municipalité vient d'être présentée par la commission d'environnement et d'urbanisme. La commission sociale et culturelle se réjouit que l'exemple donné puisse être réalisé. Une UAPE serait en effet la bienvenue dans ce quartier.

Concernant le compte d'investissements 308.50, rubrique « Bâtiments scolaires – Investissements propres », la commission a demandé pourquoi le centre scolaire primaire des Collines ne faisait pas l'objet d'investissements (en lien avec l'ancien projet de création d'une crèche aux Collines). La réponse donnée par la Municipalité a déjà été présentée par la commission de gestion. La commission sociale et culturelle sera attentive à l'évolution de ce dossier, d'autant plus qu'il y a eu un concours, des études, des projets à ce sujet qui n'ont pas abouti à une réalisation.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que la division 3 ne fait l'objet d'aucun amendement. Il ouvre la discussion générale sur la division 3. Il n'y a aucune demande de parole.

#### 1.4 DIVISION 4 : SÉCURITÉ SOCIALE

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à présenter leur position sur la division 4 « Sécurité sociale ».

**M. Xavier Mittaz** présente la position de la commission de gestion concernant la division 4. Concernant le compte de fonctionnement 401.352, rubrique « Prévoyance et assurances sociales – Participation aux charges d'exploitation du CMS », la commission a remarqué une augmentation de 422 000 francs et a demandé quelles en étaient les raisons. La Ville a répondu que la progression des charges de ladite rubrique résulte principalement des éléments suivants : la contribution à l'assainissement de la CPVS, l'augmentation des ressources humaines afin de répondre à l'évolution des activités du centre médico-social et l'évolution naturelle de la masse salariale sur la base des parts d'expérience octroyées. La commission note que la part finale du CMS à la première recapitalisation de la CPVS devrait être versée début 2017. Concernant le compte des investissements, la commission de gestion n'a aucune remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 4. Concernant le compte de fonctionnement 401.366 « Prévoyance et assurances sociales – Subventions accordées à des personnes physique », la commission s'est demandé quel était le taux de population à l'aide sociale en Valais et dans la Ville de Sion pour 2015, quelles étaient les catégories d'âges des bénéficiaires de l'aide sociale et combien étaient de longue durée. Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale pour le canton du Valais correspond à 1,8% et pour la ville de Sion à 3,3%. Parmi les bénéficiaires d'aide sociale de la ville de Sion, 48,7% le sont depuis moins d'un an, soit 51,3% pour un an ou plus. La durée moyenne d'octroi est de 12 mois. En ce qui concerne les données statistiques à venir, une collaboration avec le service cantonal de l'action sociale a été initiée cette année. Celle-ci permettra dès 2017 d'offrir une base consolidée, dynamique et mise à jour à intervalles réguliers.

**M. Gilles Disero** présente la position de la commission sociale et culturelle concernant la division 4. La commission a particulièrement examiné la stabilisation des coûts de la sécurité sociale et le financement des nouveaux locaux du CMS.

La commission a demandé à la Municipalité sur quoi se basait la stabilisation des coûts de la sécurité sociale alors qu'ils ont sans cesse augmenté depuis dix ans, soit avec une cadence de plus ou moins un million par année.

La Municipalité a répondu que sur la base des données chiffrées, il peut être constaté que depuis 2014 les rubriques relatives à l'aide sociale (subventions EMS comprises) se situent dans une fourchette de +/-5%. Le nouveau modèle de financement défini par la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle pourrait être à l'origine de cette stabilisation partielle. Le cas échéant, le bouclage des comptes 2016 le confirmera.

Pour le surplus, il est constaté que l'Etat du Valais a établi un budget 2017 pour les régimes concernés de 3,6% supérieur au budget 2016, soit très proche de la proposition de la Ville. Un complément a été donné lors de la séance du 15 novembre 2016 : il a été constaté une augmentation significative des sommes remboursées par les personnes qui en ont bénéficié lorsqu'elles étaient à l'aide sociale.

La commission sociale et culturelle prend connaissance et constate que, pour l'instant et selon le modèle présenté, la situation financière se stabilise.

La commission sociale et culturelle a également demandé à la Municipalité qui participe au loyer des nouveaux locaux du CMS, si le Canton y contribue et quelle est la clef de répartition et des montants.

La Municipalité a répondu que le mode de financement du déficit des CMS prévoit une répartition de 70% pour le canton et de 30% pour les communes. La question du financement des loyers fait toutefois exception. En effet, un avenant aux directives de subventionnement cantonal daté du 10 septembre 2010 prévoit un plafonnement de la contribution cantonale à 3 francs par habitant ainsi qu'un forfait régional de 30 000 francs en sus. Dans les faits, sur le montant des différents loyers du CMS prévus au budget 2017 (avenue de la Gare et chemin des Perdrix), la répartition est la suivante : 222 000 francs pour la ville de Sion, 115 000 pour le canton du Valais, 3000 pour la commune de Veysonnaz, pour un total de 340 000 francs. Des démarches sont en cours auprès de l'Etat du Valais afin d'obtenir un subventionnement plus conforme aux réalités du marché immobilier et aux disparités des coûts selon les régions.

La commission sociale et culturelle soutient la Municipalité dans sa démarche qui devrait aboutir à une meilleure participation financière du Canton à ce sujet.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que les deux premiers amendements déposés dans cette division concernent la rubrique 402.50 « Crèches et jardins d'enfants – Investissements propres ». Le PDC et le PLR proposent tous deux une augmentation de 4,2 millions de francs. Puis la commission de gestion a proposé un ajustement de cet amendement conjoint pour une augmentation de 3 millions de francs. En conséquence, le PDC et le PLR ont retiré leurs amendements. Il reste ainsi à traiter l'amendement de la commission de gestion. Le Président du Conseil général ouvre la discussion générale sur l'amendement de la commission de gestion à la rubrique 402.50.

**Mme Ruth Bornet-Studer**, conseillère générale PLR, signale que son groupe a toujours affirmé qu'il apporterait son soutien le jour où une demande concrète de la commune pour la création d'une nouvelle crèche serait déposée. Si ce montant permet de commencer les travaux au premier semestre 2017 pour garantir une ouverture une année plus tard, le PLR accepte cet amendement avec grand plaisir et invite les autres groupes à en faire de même.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, se réjouit que cette crèche-nursery tant attendue au centre-ville ait été présentée lors du plenum de la veille. Pour un coût total de 4,2 millions de francs, dont 3 millions pour 2017, le rêve devient réalité. Les discussions avec la communauté protestante ont abouti. Comme chacun le sait, le PDC séduinois est très attentif aux finances de la Ville. Par cet amendement, le degré d'autofinancement passera de 92,7% à 82,9%, mais cet investissement est nécessaire et il ne faut pas perdre de temps pour le réaliser. Le PDC tient à remercier la communauté protestante, la ville de Sion et en particulier les services de M. Bernard Métrailler pour leur maîtrise et leur rapidité dans le traitement de ce dossier. Le PDC soutient cet amendement et recommande aux conseillers généraux d'en faire de même.

**M. Stéphane Riand**, conseiller général AdG, signale que son groupe est évidemment favorable à cet amendement. Cette demande a fait l'objet de nombreuses interventions infructueuses de l'AdG durant plusieurs années. Un débat fourni a été mené au sein de la commission sociale et culturelle, à laquelle l'intervenant appartient, sur le fait que le premier amendement retiré – une sorte d'union pour la bonne cause – ait réuni subitement le PDC et

le PLR. Il aurait été de bon ton d'associer ceux qui avaient lutté préalablement pour que cet amendement soit accepté globalement.

Cela dit, le Conseil général n'enfoncé-t-il pas là une porte ouverte ? En effet, le Conseil municipal n'a pas besoin de soumettre une demande de crédit d'engagement si le montant est inférieur à 2,5% des recettes brutes du dernier exercice. Celui-ci se montait à 207,5 millions de francs : une telle demande aurait été nécessaire si le crédit avait dépassé 5,2 millions.

Le projet est mûr, même si l'on ne dispose peut-être pas de toutes les précisions nécessaires. Compte tenu des démarches entreprises par l'AdG depuis de nombreuses années, il est évident qu'elle approuve cet amendement, même réduit à 3 millions de francs.

**M. Vincent Boand**, conseiller général UDC, annonce que son groupe soutiendra cet amendement. En effet, l'UDC reconnaît le besoin en structures d'accueil au centre-ville et l'intérêt de la population pour de telles mesures. Cependant, elle émet de sérieuses réserves sur quelques points.

Tout d'abord, la Ville doit payer les investissements et les mises aux normes, racheter le bâtiment aux deux tiers de sa valeur, concéder au centre protestant l'usage d'une salle et s'acquitter d'un loyer décrit comme semblable aux loyers de structures du même genre. Les intérêts privés du centre protestant semblent donc bien servis mais guère ceux de la Ville qui aurait dû s'y retrouver davantage sur le loyer ou le prix du bâtiment.

Ensuite, il est regrettable que le Conseil général ait manqué d'informations sur le projet avant de devoir statuer sur l'apport de moyens. La présentation donnée le 19 décembre 2016 est un rattrapage tardif et insuffisant, ce d'autant plus que dès fin 2015 la Municipalité avait perçu des ouvertures, concrétisées en mars 2016, et elle disposait même d'un devis à la mi-octobre 2016. Que la dépense n'apparaisse pas au budget, soit. Qu'on l'omette dans la planification financière est un problème : tant pour le Législatif que pour l'Exécutif, cette crèche était une priorité. Cette omission ainsi que les nombreuses modifications apportées d'année en année à la planification financière donnent certes une vision à court terme, mais une vision qui aboutit tout de même à des projections qui ne correspondent pas aux démarches entreprises par la Ville.

Enfin, il est regrettable qu'il incombe au Conseil général d'amender le budget de 3 millions de francs quand bien même il est enthousiaste à l'idée de réaliser ce projet. Le Conseil général a toujours souhaité que le budget tende à l'autofinancement. Or il augmente de lui-même les investissements et déséquilibre le budget. C'est quelque peu incohérent et ce n'est pas un bon signal à adresser à la population ni à la Ville.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, signale que son groupe accepte avec plaisir l'amendement de la commission de gestion, après avoir réclamé durant des années des fonds supplémentaires pour des crèches. Il salue le renversement de vision de ceux qui ont défendu une rigueur budgétaire sans faille, un équilibre et un taux d'autofinancement ; on peut se réjouir d'avoir refusé le taux d'autofinancement à 100% écrit dans le règlement. Voilà la preuve que l'on peut faire une entorse importante à la rigueur budgétaire quand l'intérêt public l'emporte. Tant le PDC que le PLR ou l'UDC ont été capables de dépasser leurs certitudes budgétaires dans le sens d'un effort supplémentaire en faveur de la jeunesse sédunoise.

**M. Pascal Hauri**, conseiller général PDC, rappelle qu'en 2015 l'idée de la fermeture de l'école protestante avait créé quelques remous. En 2016, l'immense travail de tous les partenaires (la paroisse, la Ville, les services, les architectes, etc.) permet finalement de mettre en œuvre une belle réalisation. Cette crèche répondra à un besoin avéré dans un

cadre idéal au centre de Sion. Le Conseil général doit faire preuve de bon sens et apporter un soutien total à cette réalisation.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** transmet la parole à M. Bernard Métrailler pour quelques compléments d'information.

**M. Bernard Métrailler**, président de la commission municipale de la sécurité sociale, se réjouit du fait que l'intérêt public ait primé. Le prix du mètre carré est relativement correct voire très bon au regard de la situation du bâtiment. L'accord passé avec la communauté protestante est intéressant à long terme pour les deux partenaires.

Le Conseil municipal a attendu le 19 décembre 2016 pour présenter le dossier, tout simplement parce qu'il a respecté les délais démocratiques, la communauté protestante ayant pris sa décision le 30 novembre 2016. Il aurait été maladroit de sa part de présenter un projet en plenum avant cette date. L'orateur remercie le Conseil général pour son soutien.

**M. Marcel Maurer** apporte quelques précisions relatives aux compétences financières. A l'heure d'établir le budget, la décision de l'assemblée générale de la paroisse était encore inconnue, le Conseil municipal ne pouvait donc pas planifier cette dépense au budget. Il disposait alors de deux solutions : demander un crédit supplémentaire au Conseil général en 2017 ou passer par le biais de l'amendement, une solution plus élégante puisqu'elle permet à cette assemblée, qui a vivement réclamé ce lieu, de prendre la décision.

Si l'attente a été si longue – M. Bernard Métrailler peut le confirmer – c'est que la Ville devait trouver un partenaire et un lieu. Le centre protestant aurait pu se diriger sur le marché privé et vendre ce bâtiment à une entité privée avec des conditions financières différentes. Or ce partenaire a choisi de rester dans la vocation publique. Le Conseil municipal soutient évidemment cet amendement.

**M. Sébastien Gattlen** lance le vote sur l'amendement de la commission de gestion à la rubrique 402.50.

**Le Conseil général vote et accepte l'amendement de la commission de gestion à la rubrique 402.50 par 50 oui, 0 non et 0 abstention.**

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur la division 4. Il n'y a aucune demande de parole.

## 1.5 DIVISION 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à faire part de leur position sur la division 5 « Sécurité publique ».

**M. Xavier Mittaz** signale que la commission de gestion n'a aucune remarque concernant la division 5.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 5. La commission a remarqué concernant le compte de fonctionnement 500.301 rubrique « Administration et corps de police – Traitements » qu'il est

fait mention de sept collaborateurs fixes supplémentaires affectés pour 2017 et a demandé quelles seront leurs tâches.

La Municipalité a répondu que ces sept nouveaux postes seraient répartis entre quatre agents de police et trois assistants de sécurité publique. S'agissant des quatre agents de police, cette augmentation est une charge justifiée par la signature d'une convention de collaboration avec deux nouvelles communes partenaires, à savoir Ayent et Arbaz. Seule une augmentation de l'effectif de quatre équivalents plein-temps permettra de répondre aux missions acceptées dans le cadre de la convention. A noter que ces quatre postes seront intégralement autofinancés par la facturation des prestations découlant de la convention.

S'agissant des trois assistants de sécurité publique, il s'avère aujourd'hui que la ville de Sion est sous-dotée en termes de contrôle de stationnement, notamment en comparaison avec les autres agglomérations romandes de taille similaire. Dans le cadre d'une étude du stationnement sur fond public (révision du RCCZ) par le bureau d'ingénieurs CITEC, le taux de contrôle mis en évidence est faible, rendant ainsi peu efficaces les mesures mises en place telle que la réduction de la durée sur une zone, etc. De plus, le contrôle du centre-ville est insuffisant, notamment l'hyper-centre, cela aux dépens de la qualité de vie prônée par l'aménagement de ces zones. Ainsi, le taux de contrôle insuffisant a un impact négatif sur la politique de stationnement de la Ville. A noter que ces trois postes d'assistant de police seront intégralement autofinancés par le produit des amendes.

**M. Gilles Disero** signale que la commission sociale et culturelle n'a aucune remarque concernant la division 5.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que la division 5 ne fait l'objet d'aucun amendement. Il ouvre la discussion générale sur la division 5.

**M. Emmanuel Theler**, conseiller général AdG, intervient au sujet des trois postes d'assistants de sécurité publique. Nul ne contestera que la mode est à l'autofinancement. Mais quand il s'agit de l'ordre, de la sécurité ou d'obligations à suivre, la mode est aux démarches administratives de plus en plus lourdes. Lors d'une interview sur le fonctionnement de la Suisse, le correspondant parlementaire de la TSR à Berne M. Alain Rebetz déclarait : « Ce n'est pas Berne qui fixe toutes les limitations, réglementations et interdictions, c'est le peuple suisse qui se les met lui-même. »

Voici que Sion va engager des collaborateurs pour punir ses citoyens, puisqu'il est noté dans le rapport de la commission d'environnement et d'urbanisme que les trois postes d'assistants de sécurité publique seront intégralement autofinancés par le produit des amendes.

Certes, il est judicieux de mettre de l'ordre en matière de stationnement, et la première année pourrait peut-être justifier l'engagement d'une ou deux personnes. Mais quand les Sédunois seront plus obéissants (encore plus !), comment les braves assistants de sécurité publique vont-ils faire pour gagner intégralement leur salaire ? Eh bien, en recherchant les petits détails : ils passeront de braves assistants à pinailleurs, voire à des qualificatifs pires encore. Ce ne sera intéressant ni pour eux ni pour la Ville qui les aura engagés.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** précise que les assistants publics n'auront pas pour seule mission d'infliger des amendes et que ce ne sera certainement pas la seule manière d'autofinancer leur salaire. On pourrait leur confier de nombreuses missions de service et de sécurité, par exemple limiter la vitesse des bicyclettes descendant la rue du Grand-Pont à vive allure.

## 1.6 DIVISION 6 : TRAVAUX PUBLICS

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à présenter leur position sur la division 6 « Travaux publics ».

**M. Xavier Mittaz** présente la position de la commission de gestion concernant la division 6. Concernant le compte de fonctionnement 601.434 rubrique « Voirie – Redevances et prestations facturées », la commission s'est demandé à quoi était due la forte augmentation de cette rubrique.

La Municipalité a répondu que cette forte augmentation correspond aux prestations fournies par la voirie aux associations et organisations locales lors des manifestations, telles que mains d'œuvre, location de matériel (bancs, tables, tentes, podiums, sonorisations, etc).

La commission de gestion note l'évaluation précise introduite pour chaque prestation. Ainsi, il y a une meilleure vision de la valeur des prestations fournies. Les associations sont informées du montant dont elles ont bénéficié gratuitement par la Ville.

Concernant le compte de fonctionnement 610.318, rubrique « Places de parc – Honoraires et prestations de services », la commission a fait remarquer que la gestion des parkings à barrière a été externalisée et a demandé quelles en étaient les raisons.

La Municipalité a répondu qu'auparavant cette prestation interne était facturée par la police au compte autofinancé des parkings pour un montant de 150 000 francs environ. L'externalisation permet ainsi à la police de se consacrer à sa tâche première.

Concernant les comptes d'investissements, la commission de gestion n'a pas de remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 6. Concernant le compte de fonctionnement 601.303 rubrique « Voirie – Charges sociales », la commission a demandé pour quelle raison les charges augmentent plus que les traitements.

La Municipalité a répondu que cela provient du changement de statut des collaborateurs de la voirie passant du statut d'auxiliaires en statut de droit public. Leurs salaires n'augmentent pas mais la participation de l'employeur aux charges sociales est beaucoup plus importante.

Concernant le compte de fonctionnement 608.434 rubrique « Déchets – Redevances et prestations facturées », la commission a demandé pour quelle raison le prix des tonnages avait diminué.

La Municipalité a répondu qu'en comparaison nationale, il s'est avéré que le prix du tonnage facturé par l'UTO était trop élevé. Sur recommandation de Monsieur Prix, l'UTO a dû revoir ses tarifs à la baisse. Une analyse des coûts et un ajustement des taux d'amortissement ont permis à l'UTO de réduire ses charges de fonctionnement.

La commission a également demandé quels étaient les montants de taxation retenus pour 2016 et 2017. Il a été répondu que le prix d'incinération des déchets ménagers à l'UTO était passé de 180 à 150 francs par tonne. Monsieur Prix a imposé à la Ville la répercussion immédiate de cette baisse sur la taxe ménage. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la taxe unité ménage de 150 francs par unité est passée à 135 francs par unité, soit une baisse de 10 %. Pour 2016 et 2017, la taxe de base a été arrêtée à 0,175 franc par mètre cube SIA et la taxe ménage à 135 francs par unité.

Concernant le compte de fonctionnement 610.332 rubrique « Places de parc – Amortissements complémentaires », la commission a demandé pour quelle raison une telle augmentation des amortissements avait été proposée.

La Municipalité a répondu que sous réserve de l'acceptation du crédit d'engagement par le Conseil général, la ville de Sion allait investir d'ici à 2019 quelque 12,5 millions de francs pour la réalisation d'un nouveau parking aux Roches Brunes. Les règles comptables en termes d'amortissement, définies dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ofinco), exigent que le patrimoine administratif soit amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Afin d'éviter une forte augmentation des amortissements dès 2019, il est proposé d'amortir totalement les anciens parkings du Scex, de la Planta et de la Cible.

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de ces parkings s'élevait encore à 12,8 millions de francs. Pour rappel, cet amortissement complémentaire n'a aucun impact sur le résultat financier du compte général (compte autofinancé).

Concernant le compte d'investissements 601.50 « Voirie – Investissements propres », la commission a demandé quel était l'état général des routes des Agettes et l'éventuel montant à prévoir pour une remise en état en cas de nécessité.

La Municipalité a répondu que les routes, chemins et accès communaux des Agettes sont à ce jour dans un état jugé de mauvais à satisfaisant, tant au niveau de l'état de surface que des coffres de fondation. Toutes les voies d'accès ont des problèmes de stabilité, de dévers et de récupération des eaux claires. L'état général des routes de la commune des Agettes est identique à l'état des routes du quartier de Salins. Cela induira beaucoup de réparations à court et moyen terme et beaucoup de chantiers de réhabilitation à long terme.

Ces travaux ne pourront être financés avec le budget actuel, qui souffre déjà de la fusion avec Salins. Une augmentation du budget d'entretien de 200 000 francs par an est indispensable pour pouvoir garantir l'entretien des routes de montagne sans mettre en danger le réseau routier de plaine. La participation à l'entretien et à la construction des routes cantonales correspond aux participations actuelles cumulées des communes de Sion et des Agettes.

Concernant le compte d'investissements 605.50 rubrique « Aéroport – Investissements propres », la commission a demandé ce qu'il en était du rapport du comité de pilotage présidé par M. Jean-René Fournier. La commission n'a pas obtenu de réponse à cette question. Elle a demandé ce qui était prévu dans les 500 000 francs pour 2017. La Municipalité a répondu que le montant de 500 000 francs de l'aménagement tarmac et voie de roulage correspond à la deuxième tranche sur trois au total de la réfection des tarmacs entre le « village en bois » qui a été démoli et l'aérogare.

Concernant le compte d'investissements 610.50 rubrique « Places de parc – Investissements propres », la commission a demandé à quoi étaient destinés les 400 000 francs pour les parcs d'échange. Il a été répondu qu'en 2016, le service a entrepris un essai concluant pour les travaux de revêtement par stabilisation sur le parking de la rue des Echutes. Cette méthode sera appliquée à d'autres parkings d'échange actuellement en terre, tels que le parking situé derrière la tribune nord du stade de Tourbillon et le parking de la chapelle de Vissigen.

Enfin, la commission d'environnement et d'urbanisme a demandé s'il y avait des normes spécifiques à respecter lorsqu'on envisage de parquer des véhicules. La Municipalité a répondu qu'il est possible de parquer des véhicules immatriculés sur n'importe quelle surface. Le parking de la nouvelle voirie est d'ailleurs un parking végétalisé. En revanche, lorsqu'il s'agit de stocker des véhicules non immatriculés, autrement dit des épaves, la législation

impose une surface goudronnée avec un système de récupération des huiles.

**M. Gilles Disero** signale que la commission sociale et culturelle n'a aucune remarque concernant la division 6.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que trois amendements ont été déposés dans la division 6. La première rubrique amendée est la 601.50 « Voirie – Investissements propres » : le PDC propose une réduction de 300 000 francs pour la liaison nord-sud secteur gare/passerelle. Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** signale qu'une courte majorité de la commission de gestion juge importante l'étude pour cette passerelle qui reliera la ville du XX<sup>e</sup> siècle à celle du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la commission de gestion propose de refuser l'amendement du PDC par 6 oui, 7 non et 0 abstention.

**M. Fabien Kuchler** annonce que la commission d'environnement et d'urbanisme juge redondants les coûts pour l'étude de cette passerelle. Il serait temps de voir du concret, en espérant qu'il n'y ait pas encore des centaines de milliers de francs dépensés pour des concours et autres. Cependant, la commission d'environnement et d'urbanisme estime qu'il s'agit d'un objet important qui doit être réalisé vu le développement de la zone, en intégrant également les différents modes de mobilité douce. La commission d'environnement et d'urbanisme propose de refuser l'amendement du PDC par 1 oui, 7 non et 2 abstentions.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement du PDC à la rubrique 601.50.

**M. Raphaël Zuchuat**, conseiller général PDC, fredonne : « Des études, des études, toujours des études... des études, des études, encore des études... » Les conseillers n'auront certainement pas reconnu le chanteur à sa voix ou à son physique, mais peut-être la chanson à son air. Il s'agit de la chanson de Jacques Dutronc : « des petits trous, des petits trous, toujours des petits trous... »

Dans un budget, les études sont comparables à des petits trous. Et on en trouve, des études, dans le budget 2017 de la ville de Sion. On en trouve également dans le budget 2016 et dans les comptes 2015, 2014, 2013. On en trouve à l'édilité, aux travaux publics, aux finances.

Pour la seule année 2017, on recense 1,5 million de francs d'études et 1,4 million de francs d'études et de réalisations, pour un total de 2,9 millions. A discuter avec les autorités communales, il s'agit d'études essentielles, indispensables au développement de Sion. Pourtant, il semblerait qu'il y ait pour plusieurs millions de francs d'études de projets non aboutis dans les tiroirs de la Ville.

Aucune information sur le projet derrière ces études n'est distillée au Conseil général. Les conseillers généraux ne sont pas informés sur le projet, sur l'infrastructure à construire, à déplacer, à améliorer. Ainsi, le groupe PDC du Conseil général fait son travail et dépose un amendement. Pourquoi une telle dépense et à ce moment-là ? C'est la question que l'on s'est posée pour la future passerelle reliant le Cour de Gare au campus.

Dans le cahier du budget 2017, la lecture de l'explication « Concours de la passerelle, liaison nord-sud Cour de Gare - campus » a suscité l'étonnement du PDC. En est-on déjà au stade du concours ? Les CFF ont-ils avalisé le passage nord-sud par le haut ? Ne proposent-ils pas un passage souterrain ? Et le projet Cour de Gare ? Le Conseil général n'a pas reçu

d'informations sur son évolution. Il semblerait que l'investisseur soit difficile à trouver, car il y aurait déjà trop de surfaces commerciales à Sion.

Toutes ces questions ont amené le groupe PDC à déposer le présent amendement. Et là, il a été expliqué qu'il ne s'agit en réalité pas d'un concours, mais plutôt d'un mandat qui serait donné aux CFF pour la réalisation de l'étude, ce qui semble logique et confirmera la faisabilité ou non de ce projet. Voilà le PDC rassuré sur une partie du problème. Concernant le Cour de Gare, il a été assuré qu'un accord avec un investisseur était sur le point d'être trouvé, avec une signature prévue avant la fin de l'année. Voilà le PDC complètement rassuré.

La liaison nord-sud est nécessaire au développement de Sion et le groupe PDC l'a bien compris. A la lumière des éléments ci-dessus et suite aux quelques explications reçues, le groupe lève son amendement.

Il n'en reste pas moins que le Conseil général peut attendre davantage du Conseil communal en matière d'information. Une simple information suffit (des présentations Powerpoint ou autres complications ne sont pas nécessaires). Les conseillers généraux sont engagés en politique également pour être informés sur l'avenir de la cité. Etre informé sur un projet, c'est pouvoir en débattre.

**M. Sébastien Gattlen**, l'amendement ayant été retiré, ouvre la discussion générale.

**M. Vincent Boand**, conseiller général UDC, relève que les coûts concédés en frais d'études pour la réalisation de la passerelle sont pour le moins disproportionnés : 150 000 francs en 2014, 134 000 francs en 2015, 200 000 francs budgétisés en 2016, soit près d'un demi-million de francs en trois ans. Et enfin 300 000 francs pour 2017 ! Il serait temps d'en finir et de tirer des leçons du bien-fondé d'études en cascade.

**M. Stéphane Riand**, conseiller général AdG, se réjouit des propos tenus par le conseiller général M. Raphaël Zuchuat, qui va donc approuver au cours de la prochaine législature les démarches que l'orateur tendra à faire pour obtenir des informations sur les prestataires de services dans le but d'améliorer la transparence. Depuis la première réunion de la commission sociale et culturelle quatre ans plus tôt et lors de chaque rencontre avec le Président de la Ville ou ses collègues des finances, il a tenté d'obtenir de telles informations, très intéressantes dans le sens des propos de M. Raphaël Zuchuat, qui va donc rejoindre la position de l'AdG lors de la prochaine législature.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** signale au sujet de la future passerelle reliant le Cour de Gare au campus que le Conseil municipal doit disposer d'informations claires et solides avant de pouvoir les partager. Il va tenter d'exposer le contexte dans lequel se situe cette traversée nord-sud.

C'est un dossier complexe parce que la ville de Sion n'est pas le seul porteur du projet : elle représente 10,2% de la fameuse parcelle « La Cave à Charles », aux côtés du Comptoir Immobilier et de CFF Immobilier, soit trois partenaires.

L'orateur a présidé de nombreuses séances du comité de pilotage qui a géré l'avancement de ce dossier. Il a fallu se mettre d'accord pour organiser un concours d'urbanisme, puis construire un plan de quartier détaillé, pour un investissement représentant environ 200 millions de francs.

Puis il a été question d'un passage permettant de traverser les voies. Il n'existe actuellement qu'un passage sous voie, qui n'a pas été conçu pour connecter les deux parties de la ville ni pour des bicyclettes. Avec le chantier de la HES actuellement en cours et l'EPFL qui va prendre de l'ampleur, un millier de personnes voire davantage circuleront de l'autre côté des voies. Des entreprises à haute valeur ajoutée souhaitent certainement s'établir à proximité du campus. Le projet est donc d'une grande complexité.

Le Conseil municipal ne peut pas présenter au Conseil général l'évolution du projet tant qu'il n'a pas de certitudes. Un investisseur très sérieux (institutionnel, suisse) a récemment pris en main ce dossier. Il va acquérir les trois parcelles des trois partenaires et mettra dès 2017 le projet à l'enquête sur la base du plan de quartier.

La loi sur la mise en concurrence dans les marchés publics impose pour la réalisation d'un ouvrage d'art (en l'occurrence un passage au-dessus des voies) de passer par un concours pour l'attribution de mandats d'études. Le cahier des charges du concours est en cours de préparation. Les 300 000 francs figurant au budget concernent les frais pour les études de faisabilité des CFF, l'établissement du cahier des charges et les frais propres au concours.

Un certain nombre de points relatifs à la passerelle devaient être clarifiés avec les différentes entités des CFF (Infrastructures, Immobilier, Cargo) avant le lancement du concours. Aujourd'hui ces différents points sont en train d'être clarifiés, mais c'est un processus très compliqué. La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue une dizaine de jours auparavant, et l'on sait désormais que ces 300 000 francs permettront l'avancement du projet.

Les CFF ont proposé trois alternatives pour franchir les voies à trois hauteurs différentes dont les coûts varient. Il s'agit donc de les évaluer puis de faire un choix. A cela s'ajoute l'incertitude de la gare des marchandises. Selon les informations obtenues auprès du Canton, le déménagement de la gare des marchandises sud vers un nouvel emplacement quelque part entre Sion et Martigny pourrait prendre une dizaine d'années.

L'Etat du Valais par le biais de son architecte cantonal vient d'exprimer la nécessité d'avancer dans ce dossier. Ce sera l'occasion de demander au Canton de donner un coup de main à la ville de Sion, également sur le plan financier. Le président de l'EPFL M. Patrick Aebischer avait promis un sponsoring ; il reste à voir si le même engagement pourra être maintenu après son départ par le nouveau président de l'EPFL.

L'ensemble du campus EPFL/HES côté sud a besoin de cette passerelle, tout comme l'économie du centre-ville de Sion. Si les étudiants et les chercheurs peuvent facilement rejoindre le nord de la ville, le campus ne sera pas détaché du centre-ville mais travaillera et fonctionnera avec celui-ci.

Le manque d'information est lié à la complexité de ce dossier, dont l'avancement connaît aujourd'hui un rythme soutenu et va se préciser dans les semaines à venir. Des éléments plus concrets pourront probablement être présentés au printemps 2017. Les étudiants de l'école d'ingénieurs accéderont aux locaux en 2020. Les années restantes sont donc comptées.

**M. Sébastien Gattlen** annonce qu'un deuxième amendement a été déposé à la rubrique 601.50 « Voirie – Investissements propres » : l'UDC propose une réduction de 300 000 francs concernant l'Agglo Sion et les mesures de mobilité douce. Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** signale que la commission de gestion accepte le budget tel que présenté et propose de refuser l'amendement de l'UDC par 1 oui, 12 non et 0 abstention.

**M. Fabien Kuchler** annonce que la commission d'environnement et d'urbanisme peine à voir quelle est la situation vis-à-vis de l'avancement des études et réalisations liées à l'Agglo. Elle s'interroge concernant le doublement du budget pour cette rubrique et demande qu'une présentation des projets soit donnée lors de la prochaine législature. La commission propose de refuser l'amendement de l'UDC par 1 oui, 2 non et 7 abstentions.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement de l'UDC à la rubrique 601.50.

**M. Vincent Boand**, conseiller général UDC, relève que depuis quelques années le rythme des investissements relatifs à l'Agglo est soutenu : entre les nombreux frais d'études et les maigres réalisations, la Ville dépense 300 000 francs annuellement. Or il s'agirait en 2017 de doubler cette somme pour des études concernant un troisième paquet de mesures qui devrait coûter environ 40 millions de francs.

Est-il raisonnable de doubler les dépenses pour un poste qui n'est pas considéré comme prioritaire par la Ville dans sa planification financière et dont les frais d'études engagés n'ont débouché pour l'heure que sur la réalisation du premier paquet de mesures ? Ne faut-il pas terminer les chantiers promis, notamment au Ritz et aux Casernes, avant d'injecter des montants supplémentaires pour des mesures dont on ignore si l'on sera capable de les financer ?

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève que *Le Nouvelliste.ch* de ce jour a annoncé à 12 h 13 que le projet Agglo Valais central serait déposé à Berne à la fin de la semaine. Le PDC a toujours soutenu ce projet et refuse donc cet amendement.

**Mme Denyse Betchov**, conseillère générale AdG, estime qu'il convient de maintenir le cap, car les projets de l'Agglo Sion seront élargis et intégrés dans le nouveau projet Agglo Valais central. L'AdG soutient cette vision depuis de nombreuses années et se réjouit de voir la région de Sierre se joindre au projet Agglo.

Cependant, il faut également préparer et finaliser les projets de la troisième génération d'Agglo Sion dans les délais impartis afin de bénéficier des financements fédéraux. L'AdG ne juge pas approprié de couper sur les études, préalables indispensables à toute réalisation. En revanche, le groupe a le sentiment que la locomotive Agglo Valais central a plus de peine à s'organiser et surtout à susciter la démarche participative qui doit impliquer et informer toutes les communautés concernées. L'AdG appelle de ses vœux un meilleur investissement dans la communication et un nombre accru de séances d'informations publiques au sujet de l'évolution des projets d'Agglo Valais central.

Concernant l'exécution des travaux à Sion en particulier, l'AdG réitère la demande d'apporter davantage d'informations concernant l'avancement des projets, y compris sur les sites mêmes de ces travaux, avec des panneaux explicatifs régulièrement mis à jour. Néanmoins, la majorité du groupe soutient les investissements et études prévus dans le budget et refusera cet amendement.

**M. Alain Turatti**, conseiller général PLR, signale que son groupe ne soutiendra pas cet amendement, notamment parce qu'il a toujours soutenu les projets d'Agglo, et surtout en ce grand jour où il a été annoncé que le projet d'Agglo Valais central de troisième génération – entre Ardon et Salquenen – serait déposé à Berne à la fin de la semaine. Enlever un franc dans des études ou réalisations qui y sont liées serait une aberration. Ainsi, le PLR refuse cet amendement.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, déclare que son groupe a toujours ardemment soutenu les projets d'Agglo et la régionalisation des questions de mobilité en particulier. Au moment du vote sur l'Agglo Sion, les Verts avaient défendu l'ouverture sur Sierre, sachant que les questions de mobilité avec cette ville sont fondamentales. Le groupe se réjouit que ce projet soit déposé et refusera l'amendement de l'UDC.

Les Verts relèvent toutefois la nécessité d'une certaine transparence, afin de faire accepter plus facilement ces projets d'Agglo et d'expliquer à la population les projets envisagés. Il est fondamental de fournir des informations régulières tant au Conseil général qu'à la population sur l'avancement des projets liés à l'Agglo et de montrer dans quelle mesure la Confédération y participe en accordant des financements.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** signale que le futur Président et les conseillers élus présents ce soir ont bien pris note des différentes remarques exprimées dans le sens d'une meilleure information.

Le projet d'Agglo Sion a permis d'accéder à 40% de subventionnement pour un certain nombre de projets qui seront réalisés ou non. Le processus habituel de validation des projets demeure : aucune supragouvernance n'imposera des projets aux communes partenaires de l'Agglo. Les projets continueront d'être soumis selon les règles en vigueur. Certains projets sont déjà en cours tandis que d'autres vont pouvoir s'enclencher.

La plupart des projets retenus dans l'Agglo Sion concernent la ville et la plaine ; peu portent sur les communes voisines, avec lesquelles une solidarité a été créée. Le subventionnement sera de 33% au lieu de 40%, tandis que 7% iront dans une caisse commune permettant de mener à bien des projets avec les communes qui n'auront pas eu accès au financement. L'élargissement Agglo Valais central est très important culturellement. Les présidents des communes situées de Salgesch à Ardon travaillent tous ensemble aujourd'hui : ils déposent ce projet ensemble, vont le défendre ensemble et le réaliser partiellement ensemble.

L'esprit de l'Agglo va au-delà des projets particuliers. Les projets retenus ont été choisis parce qu'ils sont coordonnés et cohérents dans une approche globale de la mobilité. Entre Sion et Sierre notamment, il y a des améliorations à apporter en termes de transports publics. L'Agglo Valais central est une manière de faire évoluer la mobilité dans l'ensemble de ce périmètre, mais ne se limite pas à cet objectif. Dans cet esprit, afin de ne pas mettre en danger toutes les démarches en cours, le Conseil municipal suggère au Conseil général de refuser cet amendement.

**M. Sébastien Gattlen** lance le vote sur l'amendement de l'UDC à la rubrique 601.50.

***Le Conseil général vote et refuse l'amendement de l'UDC à la rubrique 601.50 par 5 oui, 44 non et 1 abstention.***

**M. Sébastien Gattlen** annonce que le dernier amendement déposé dans la division 6 concerne la rubrique 605.50 « Aéroport – Investissements propres » : l'AdG propose une réduction de 150 000 francs du montant destiné à la rénovation de l'aérogare. Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position sur cet amendement.

**M. Xavier Mittaz** signale que la commission de gestion, fidèle à elle-même, accepte le budget tel que présenté et propose de refuser l'amendement de l'AdG par 3 oui, 10 non et 0 abstention.

**M. Fabien Kuchler** annonce que la commission d'environnement et d'urbanisme estime que les travaux de rénovation constituent la fin des travaux initiés pour se mettre en conformité avec les besoins actuels (chauffage, feu, etc.). La commission encourage la Ville à prendre les devants pour réfléchir à l'avenir de l'aéroport car elle n'acceptera pas indéfiniment des demandes de financement sans connaître l'avenir du lieu. La commission d'environnement et d'urbanisme refuse l'amendement de l'UDC par 1 oui, 9 non et 0 abstention.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur l'amendement de l'AdG à la rubrique 605.50.

**M. Vincent Boand**, conseiller général UDC, annonce que son groupe est défavorable à une réduction des investissements pour l'aéroport. En effet, il n'est pas opportun de mettre en péril la planification des travaux et de retarder des mises aux normes et des installations de sécurité. De plus, la signature de la récente convention aura une forte incidence sur les charges d'exploitation et les investissements. Ce n'est pas le moment de rater ce virage historique.

**M. Alain Zumstein**, conseiller général PLR, rappelle que la décision de l'armée de ne plus opérer depuis la base aérienne de Sion est tombée en décembre 2016 et que les trois partenaires – la Confédération, l'Etat du Valais et la ville de Sion – sont satisfaits du résultat.

L'oreiller de paresse que pouvait représenter l'apport logistique et financier de l'armée n'existe plus ou presque. Cela oblige l'aéroport avec la Ville, le Canton et les acteurs touristiques à développer de nouvelles stratégies. Les discussions sont déjà bien engagées dans ce sens pour un horizon à 2021.

Amener des charters sur l'aéroport de Sion n'est que la première étape d'un package que l'on doit pouvoir offrir aux touristes pour leurs séjours. A cela devraient s'ajouter d'autres activités dans les stations et également en ville de Sion, notamment grâce à une liaison plaine-montagne.

L'aérogare de l'aéroport de Sion sur laquelle l'AdG voudrait réaliser des coupes d'investissement est le passage obligé – la porte d'entrée – de 95% des personnes qui utilisent les airs pour rejoindre le Valais. C'est également la première image de référence qu'ont les utilisateurs de cette plateforme aéroportuaire par rapport à la ville, qu'ils arrivent par un vol de plaisance, un hélicoptère, un charter ou un jet privé d'origine nationale ou internationale.

Si l'aspect pratique, visuel, et cosy d'une aérogare qui doit pouvoir accueillir un grand nombre de clients lors de pics d'affluence est important, son fonctionnement et sa sécurité sont essentiels.

Pour rappel, le 24 août 2016, l'aéroport de Sion avait été paralysé pendant toute une matinée par une panne électrique générale. L'alimentation avait été coupée dans le bâtiment principal, mettant hors service l'ensemble du réseau électrique et une partie des instruments de la navigation aérienne. Quelques vols avaient dû être transférés vers leur aéroport de dégagement et les autres avions étaient restés cloués sur le tarmac sédunois. Enfin, un problème similaire s'est reproduit la semaine précédant le plenum, affectant cette fois uniquement le restaurant. Mais gageons que le patron dudit restaurant sera prompt à rapporter ces faits à la commune.

Ces coupes dans les investissements comme dans le budget 2015 et la suspension des travaux dès le lendemain de ce vote sont sources de complications et de dysfonctionnements et se révèlent in fine de fausses économies. Les négociations avec l'Etat pour une collaboration active ou une « cantonalisation » de l'aéroport seront d'autant plus aisées si la plateforme aéroportuaire est en condition optimale de fonctionnement opérationnel. C'est donc dans un esprit logique de gouvernance saine que le groupe PLR refuse cet amendement et invite les conseillers généraux à faire de même.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève qu'un accord a été signé début décembre 2016 entre la Confédération, le Canton et la commune de Sion sur l'exploitation de l'aéroport de Sion. Le Conseil général a les réponses, en partie du moins, quant à l'avenir de l'aéroport. Une seule question porte peut-être sur la cantonalisation de l'aéroport. Le PDC refuse cet amendement.

**Mme Denyse Betchov**, conseillère générale AdG, annonce que son groupe retire son amendement à la rubrique 605.50 afin de permettre l'aboutissement des travaux entamés. En effet, le 7 décembre 2016 le groupe a appris qu'un accord avait été signé entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Canton et la ville de Sion pour définir les conditions de désengagement militaire de l'aéroport. Le comité de pilotage termine son travail tout en annonçant que le contrat avec la Confédération de 1956 prendra fin en 2021, soit dix ans avant l'échéance prévue.

Certes, quelques dispositions sont prévues pour la suite immédiate : le centre d'apprentissage sera géré par le DDPS jusqu'en 2029, et le statut d'aéroport de dégagement en cas d'urgence vaudra un forfait annuel de 300 000 francs. Mais c'est peu comparé aux charges actuelles de 10 millions de francs que la Ville assume pour l'aéroport civil et qui pourraient passer à 20 ou 30 millions après 2029. L'aéroport civil reste un aéroport sans passagers et sans correspondances commerciales.

On annonce également une nouvelle commission d'étude qui sera formée par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement dirigé par M. Jacques Melly pour étudier l'avenir de l'aéroport civil. Plusieurs options sont évoquées : la création d'une société de développement d'activités de vol (en tout genre), la création d'une société commerciale de vols charters et la construction de nouveaux hangars pour les privés dans le secteur nord-est.

Mais qu'en est-il de la rentabilité, de la viabilité même de cet aéroport civil ? C'est la question fondamentale. Aucune réponse n'existe à l'heure actuelle, il faut attendre celle de la commission d'étude. Néanmoins, l'AdG retire son amendement dans l'intérêt de permettre aux travaux entamés d'être conclus.

Le groupe invite toutefois le futur Conseil municipal à se pencher sur cette problématique, en particulier sur les options pour une nouvelle structure pour l'aéroport, avec une nouvelle gouvernance et un nouveau financement qui serait partagé entre le Canton et toutes les communes susceptibles de profiter de l'aéroport civil.

**M. Sébastien Gattlen**, l'amendement étant retiré, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer** transmet la parole au conseiller municipal M. Cyrille Fauchère, président de la commission municipale de l'aéroport, afin d'apporter quelques éléments de réponse aux questions soulevées.

**M. Cyrille Fauchère**, président de la commission municipale de l'aéroport, remercie les différents intervenants ayant pris position sur cet amendement désormais retiré et se permet

d'y apporter quelques précisions. Les raisons pour lesquelles il aurait fallu s'opposer à cet amendement ont déjà été énumérées.

Le texte de l'amendement stipule qu'il n'est pas justifié d'investir dans la rénovation d'une aérogare. Le principe est simple et peut être appliqué à tous les départements de la commune de Sion : l'idéal est d'achever tout travail entamé. La rénovation de l'aérogare a été décidée à l'époque de la législature 2009-2012 et répartie sur six exercices car c'est une rénovation importante. Un exercice a déjà été suspendu suite au désir de ce même Conseil général, avec le fameux crédit supplémentaire de sécurisation des travaux qui se montait pratiquement aux 500 000 francs réduits du budget. L'idée est de terminer ce travail de rénovation afin de rendre le bâtiment entièrement opérationnel.

Par ailleurs, l'amendement précisait que la clientèle des jets privés ne profitait pas forcément de cette aérogare. C'est en partie vrai : le marché se partage entre 60% de la clientèle des jets privés qui transite par le secteur sud-ouest (communément appelé « Graely » le long de l'autoroute), 30% qui passe par le sud-est (dans la direction d'Air Glaciers) et 10% qui arrive du côté de l'aérogare. Si l'on additionne 30% et 10%, on constate que 40% de la clientèle d'aviation d'affaires passe tout de même par cette aérogare. A ce titre, celle-ci constitue également une carte de visite à destination de ceux qui atterrissent à Sion.

De surcroît, la question du tarmac est non négligeable. Le tarmac goudronné n'a jamais été rénové depuis qu'il a été installé. Chaque année, l'Office fédéral de l'aviation civile rend la Ville attentive à la dégradation progressive de ce tarmac. Aujourd'hui, des structures ont été abattues pour augmenter la surface du tarmac et sa fréquentation. Cependant, si l'on ne refait pas le revêtement du tarmac, on ne pourra pas l'exploiter. Tous les travaux déjà entrepris et en cours de réalisation seraient dès lors nuls.

Enfin, la conseillère générale Mme Denyse Betchov a cité la fameuse convention qui courait jusqu'en 2031 et a été arrêtée à 2021. C'est de l'information pure : depuis la signature de la convention tripartite (Confédération, Canton et commune), il est mentionné noir sur blanc qu'à partir de 2021, en cas de circonstances particulières, elle peut être rediscutée.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale sur la division 6. Il n'y a aucune demande de parole.

## 1.7 DIVISION 7 : ÉDILITÉ ET URBANISME

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des commissions à présenter leur position sur la division 7 « Edilité et urbanisme ».

**M. Xavier Mittaz** présente la position de la commission de gestion concernant la division 7. Concernant le compte de fonctionnement 700.431 rubrique « Administration – Emoluments administratifs », la commission s'est interrogée quant à la baisse prévue pour 2017. Effectivement, elle constate que la Ville estime qu'il pourrait y avoir un ralentissement des constructions dès 2017. Concernant le compte des investissements, la commission de gestion n'a pas de remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 7. Concernant le compte de fonctionnement 701.318 rubrique « Bâtiments communaux – Honoraires et prestations de service », la commission a demandé où la Ville en était concernant les oppositions liées au classement du patrimoine bâti.

La Municipalité a répondu qu'actuellement le service de l'édilité reçoit les opposants lors de séances de conciliation hebdomadaires, avec l'appui d'une étude d'avocats mandatée pour l'occasion. Ce travail devrait être terminé au printemps 2017. Renseignements pris auprès du service de l'édilité, il y a une soixantaine d'oppositions.

Concernant le compte de fonctionnement 705 rubrique « Centre funéraire et cimetières », la commission a demandé où en était le projet à l'ancien cimetière. Il a été répondu qu'une charte pour la requalification du site ainsi qu'un devis d'investissement sont en cours d'établissement. Il n'y a pas d'opposition pour le moment, vu que le projet n'est pas terminé.

Concernant le compte de fonctionnement 720.318 rubrique « Administration – Honoraires et prestations de service », la commission a demandé où en est la Ville pour le PAZ. Il a été répondu qu'outre les modifications partielles, l'élaboration d'un avant-projet prend forme. Il est à préciser que ce travail nécessite une conséquente agrégation de données pour prendre en compte toutes les contraintes et intrants qui s'appliquent à chaque parcelle.

L'augmentation du montant à disposition semble montrer un avancement. La commission a demandé quel était le taux d'avancement du projet. Il a été répondu que la rubrique 720.318 comporte non seulement les études ponctuelles et expertises qui concernent l'urbanisme de la Ville, mais également les montants nécessaires pour les expertises foncières. L'augmentation des montants de cette rubrique est donc en lien avec les besoins d'expertises précises en matière foncière et d'aménagement du territoire.

Concernant le compte de fonctionnement 724.318 rubrique « Mobilité – Honoraires et prestations de service », la commission a demandé au sujet des vélos en libre service où en est l'évaluation concernant les vélos et leur emplacement. Il a été répondu que la nouvelle architecture du réseau est en cours de préparation et qu'elle sera présentée d'ici au printemps 2017 pour la préparation du budget 2018.

La commission a demandé quel était le revenu lié aux vélos. La Municipalité a répondu que le revenu était lié aux recettes sur les ventes d'abonnements et au contrat de sponsoring (plus de sponsoring depuis 2015). Les revenus sont comptabilisés sous la rubrique 724.436. Ils se montaient à 4964.55 francs en 2015. Pour 2016, vraisemblablement un montant de l'ordre de 5000 francs est à prévoir, le décompte sera effectué comme habituellement en fin d'année. Pour rappel, pour l'année 2017, Publibike s'est également engagé à verser un revenu minimal de 13 000 francs.

Concernant le compte d'investissements 722.50 rubrique « Parcs et jardins – Investissements propres », la commission a demandé quelle était la répartition du montant pour les objets à réaliser. La Municipalité a répondu que le montant était réparti selon les études et l'avancement des projets à réaliser. Pour 2017, le projet phare sera le jardin public à l'ouest de l'école de Bramois ainsi que la rue des Bouleaux, la place de Tous-Vents et l'avenue Maurice-Troillet.

La commission d'environnement et d'urbanisme estime que la réponse apportée est incomplète. Des explications plus détaillées auraient été bienvenues, d'autant plus que ce sont des projets importants. Elle a demandé ce qui serait prévu à Bramois. Il a été répondu qu'après les études en 2016, la réalisation du jardin public de Bramois va débuter et se terminer en 2018.

La commission a demandé quel serait son impact sur le parking (par exemple en termes de diminution du nombre de places de parc). Il a été répondu que le projet prévoit 525 m<sup>2</sup> de surface de jeux, un parking/espace polyvalent de 1445 m<sup>2</sup> ainsi qu'une réserve de 690 m<sup>2</sup>. Actuellement le parking sauvage n'est pas structuré et avec le projet les places de parc seront organisées (environ 50 places).

Enfin, concernant le compte d'investissements 724.58 rubrique « Mobilité – Autres dépenses à amortir », la commission d'environnement et d'urbanisme a demandé quel était le coût total de l'étude de la liaison plaine-montagne. Il a été répondu que le dossier pour l'obtention d'une concession ainsi que d'une autorisation de construire demandait des études dans différents domaines. Le montant de ces études est estimé à 625 000 francs.

**M. Gilles Disero** signale que la commission sociale et culturelle n'a aucune remarque concernant la division 7.

**M. Sébastien Gattlen** annonce que la division 7 ne fait l'objet d'aucun amendement. Il ouvre la discussion générale sur la division 7.

**M. Emmanuel Theler**, conseiller général AdG, intervient en tant qu'habitant des hauts de la ville de Sion. Nombreux sont les citoyens déçus du remplacement des feux du côté du Ritz et du choix des arbres autour de la statue du mulet, alors qu'un rond-point de deux voies avait été vivement souhaité.

Au nom de l'AdG, il signale qu'en descendant la rue de Savièse il a compté 0 arbre, ou 1 si l'on compte celui qui se trouve au home du Glarier, et 0 banc. Il a procédé au même exercice sur la rue du Grand-Pont et a compté 2 bancs et 0 arbre. Sur la rue du Rhône, 0 banc et 0 arbre. Perplexe quant à la verdure de la ville, il est monté sur la terrasse de Valère. Le résultat n'est pas terrible : même le jardin public de la Planta et l'ancien cimetière ont de la peine à verdir le centre-ville.

L'AdG invite les conseillers à se promener le long de l'avenue Ritz fraîchement rénovée, de la Cible jusqu'à la statue du mulet, et d'y mettre avec leur imagination de la verdure : des plates-bandes, un ou deux vrais arbres libres. L'AdG espère pour la prochaine législature non seulement une sauvegarde de la nature existante, mais également une intensification, et cela vaut également pour les bancs publics.

**M. Sébastien Gattlen** annonce qu'il n'y a aucune demande de parole supplémentaire et que la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer.

## 1.8 DIVISION 8 : EAU ET ÉNERGIE

**M. Sébastien Gattlen** invite les rapporteurs des trois commissions à transmettre leur position sur la division 8 « Eau et énergie ».

**M. Xavier Mittaz** présente la position de la commission de gestion concernant la division 8. Concernant le compte de fonctionnement 840.436 rubrique « Gaz naturel – Dédommagement de tiers », la commission note que les recettes 2016 prévues à hauteur de 400 000 francs ne seront pas encaissées en 2016. Si le règlement communal pour le PCP Gaz n'était pas homologué au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant prévu de 500 000 francs ne serait pas atteint. Concernant le compte des investissements, la commission de gestion n'a aucune remarque.

**M. Fabien Kuchler** présente la position de la commission d'environnement et d'urbanisme concernant la division 8. La commission relève que cette division est déficitaire pour la première fois (– 92 000 francs). Elle présente un excédent de charges de 92 000 francs. Cette situation comparativement aux années précédentes provient de la baisse du marché de l'électricité. Elle est partiellement compensée par la valorisation de l'origine renouvelable et locale de l'énergie auprès des consommateurs finaux. De plus, les sociétés hydro-

électriques optimisent et réduisent les coûts de fonctionnement des aménagements hydrauliques afin d'atténuer la baisse du prix de l'électricité.

Concernant le compte de fonctionnement 802.318 rubrique « Eclairage public – Honoraires et prestations de service », la commission a demandé à connaître le détail pour prestations de tiers et prestations ESR. La Municipalité a répondu que les prestations de tiers pour 1,230 million de francs correspondent aux travaux d'installations et à l'entretien de l'éclairage public effectués par ESR Inside SA et dans une moindre mesure par d'autres sociétés locales. Les prestations de l'ESR pour un montant de 230 000 francs correspondent aux prestations du bureau technique et aux travaux d'installation et d'adaptation de l'éclairage public effectués par du personnel de l'ESR.

Concernant le compte de fonctionnement 803 rubrique « Voies industrielles », la commission a demandé des nouvelles quant à l'avenir des voies industrielles. La Municipalité a répondu que les voies industrielles de la rive gauche du Rhône étaient utilisées par Feldschlösschen Getränke AG, Lietti Ferdinand SA et RAF SA. Un courrier adressé le 11 mars 2014 mentionnait que la ville de Sion abandonnerait à moyen terme (5 à 10 ans) les voies industrielles de ce secteur compte tenu de la faible utilisation de ces voies et des coûts élevés pour garantir une exploitation à long terme. Les voies industrielles de la rive droite du Rhône sont utilisées par Pfefferlé & Cie SA et leur avenir est fortement lié au développement du quartier. Enfin, les voies industrielles de la Blancherie sont utilisées par l'arsenal. L'avenir de ce secteur dépend donc de l'utilisation de l'aéroport militaire.

**M. Gilles Disero** signale que la commission sociale et culturelle n'a aucune remarque concernant la division 8.

**M. Sébastien Gattlen** annonce qu'aucun amendement n'a été déposé dans la division 8 et ouvre la discussion générale sur cette division. Il n'y a aucune demande de parole.

Le Président du Conseil général invite les rapporteurs des trois commissions à faire part de leurs conclusions et de leur vote final sur le budget 2017.

**M. Xavier Mittaz** présente les conclusions contenues dans le rapport de la commission de gestion. Globalement, malgré une population qui augmente de façon régulière et importante, et malgré les récentes fusions avec deux autres communes, la lecture du budget 2017 de la ville de Sion confirme une bonne maîtrise des charges. Celle-ci lui permet de maintenir de bons indicateurs, avec 22 points sur un maximum de 25 fixés par l'Etat du Valais. Privée durablement de la manne financière conséquente qu'apportait le portefeuille des énergies, la Ville parvient malgré tout à équilibrer son budget, et cela dans un contexte difficile : la commission de gestion ne peut que s'en réjouir.

La planification financière 2018-2021 laisse apparaître un excédent de revenus sur tous les exercices. Ces excédents proviennent pour l'essentiel de la progression des impôts. Cette planification ne tient pas compte de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III). En effet, un référendum au niveau national a été déposé sur cette réforme et sera mis en votation en février 2017. Le canton du Valais ne s'est pas encore déterminé sur les taux d'imposition. Cette modification aura vraisemblablement un impact négatif sur les budgets et les planifications futures.

Les incidences économiques de la fusion avec Les Agettes dans le budget 2017 portent essentiellement sur les postes suivants : eau et énergie (fonctionnement environ 400 000 francs, investissement environ 500 000 francs), engagement supplémentaire d'agents de sécurité publique et reprise du personnel de l'administration des Agettes (4 EPT dans les travaux publics et 1 EPT au contrôle de l'habitant). Il faut s'attendre encore pour les années à venir à d'autres dépenses qui seront couvertes par la subvention de l'Etat du

Valais et par les nouvelles recettes fiscales. La commission de gestion invite le Conseil communal à faire un constat plus précis des dépenses d'investissements prioritaires afin d'en avoir un contrôle.

La commission de gestion constate avec satisfaction l'amélioration du degré d'autofinancement de la Ville qui, sur la base du budget 2017, devrait atteindre 92,7%. Mais cela implique tout de même un manque de financement de 1,836 million de francs et donc une augmentation de l'endettement de la Ville d'un montant identique.

La commission de gestion est consciente que la Ville a fait un effort en vue d'atteindre les 100% d'autofinancement et lui demande de poursuivre dans cette direction. En effet, elle ne peut pas continuer à s'endetter à long terme. C'est cependant ce qui ressort de la planification financière 2018-2021, le taux d'autofinancement n'atteignant jamais le 100%. Malgré tout, cet objectif peut être réalisé par la Ville en faisant des choix dans sa politique d'investissements mais aussi par sa politique d'acquisition de revenus et par un suivi rigoureux des charges de fonctionnement.

La commission remercie le Président et son Conseil ainsi que les chefs de service et leurs collaborateurs et collaboratrices pour le travail fourni tout au long de l'année ainsi que pour leur disponibilité.

La commission de gestion propose au Conseil général à l'unanimité des 13 membres présents d'accepter le projet du budget 2017 de la ville de Sion sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

**M. Fabien Kuchler** présente les conclusions contenues dans le rapport de la commission d'environnement et d'urbanisme. La commission relève que le budget proposé est équilibré et remercie les services de la Ville pour leur travail, ainsi que pour les réponses apportées dans le cadre de l'étude de ce budget.

En rapport avec les travaux effectués pour les routes, la commission d'environnement et d'urbanisme soulève le fait que la Ville risque de se trouver avec beaucoup de travaux à payer, notamment à l'avenue de la Gare, des tronçons cantonaux ou communaux à refaire à Salins, aux Agettes, couplés aux travaux futurs du chauffage à distance dont le tracé passera par le domaine public, ce qui entraînera certainement une mise à jour des canalisations ou des revêtements.

Une attention particulière devra être portée aux budgets futurs afin de ne pas se laisser dépasser par des coûts non maîtrisés. Au sujet des écoles, la commission d'environnement et d'urbanisme a été informée que l'état des lieux datait de 2013. La commission d'environnement et d'urbanisme souhaite obtenir une copie et une présentation du rapport. En effet, elle s'étonne que la priorité des travaux varie d'année en année. Une meilleure planification sur le long terme lui semble nécessaire.

Concernant les voies industrielles, la commission d'environnement et d'urbanisme est d'avis qu'avant que le compte ne soit déficitaire, la Ville doit agir et prendre des décisions quant à la suite à donner. La commission n'a pas demandé le nombre de passages que cela concerne, mais cela pourrait être un critère décisif. Il a également été porté à la connaissance de la commission d'environnement et d'urbanisme que les véhicules non immatriculés ne pouvaient être parqués que sur une surface dure, afin d'éviter toute pollution du sol. La commission d'environnement et d'urbanisme est d'avis que la Ville doit prendre en main cette problématique avec les garages et les centres de vente et d'occasion qui échappent actuellement à cette règle.

Il semble également que quelques bâtiments appartenant à la Ville ou en lien avec des

activités de la Ville se libèrent ou vont être libérés (foyer Shalom, centre scolaire, bibliothèque, ancien hôpital). Ces bâtiments sont stratégiques, aussi la commission d'environnement et d'urbanisme souhaite qu'une attention particulière soit portée afin de leur trouver l'affectation la plus appropriée. Au sujet du bâtiment du CMS à l'avenue de la Gare, la commission s'est demandé s'il doit être mis aux normes et/ou s'il est déjà utilisé.

Ces remarques mises à part, la commission d'environnement et d'urbanisme a accepté le budget 2017 de la ville de Sion à l'unanimité des 10 membres présents et propose au Conseil général d'en faire de même.

**M. Gilles Disero** présente les conclusions contenues dans le rapport de la commission sociale et culturelle. La commission a accepté à l'unanimité des 10 membres présents le rapport sur le projet de budget 2017 en soulignant néanmoins que la Municipalité doit s'investir personnellement dans la gestion des cycles d'orientation de Sion et région, que des UAPE sont nécessaires en ville de Sion, et que les prestataires de services qui étudient les projets de la ville de Sion ne sont pas portés à la connaissance du Conseil général.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du rapport du projet de budget 2017.

**M. Sébastien Gattlen** ouvre la discussion générale finale sur le budget 2017 de la ville de Sion.

**Mme Claire-Lise Bonvin**, conseillère générale PDC, relève que le terme de cette législature est l'occasion d'exprimer des remerciements. Elle remercie tous les collaborateurs de la Ville qui ont œuvré à la réalisation de ce budget et les services qui ont répondu prestement aux nombreuses questions. Elle remercie également les conseillers municipaux et tous les chefs de service. Le PDC accepte le budget 2017 ainsi amendé. Ses remarques exprimées d'année en année sur la marge d'autofinancement portent leurs fruits et il en est satisfait.

L'intervenante remercie les conseillers généraux pour ces quatre années de débats, de discussions et de rencontres. Elle souhaite une bonne retraite politique aux personnes qui s'en vont et se réjouit de retrouver ceux qui remplissent pour une nouvelle législature.

Le PDC souhaite une belle retraite politique au Président de la Ville M. Marcel Maurer. Le groupe le remercie pour la visibilité qu'il a donnée à la ville de Sion au travers de ses différentes interventions dans les médias ainsi que pour son travail.

**Mme Ruth Bernet-Studer**, conseillère générale PLR, signale que son groupe suit le chemin tracé par les trois commissions et accepte le budget 2017. Le PLR remercie au nom de son groupe tous les conseillers municipaux, les chefs de service et leurs collaborateurs, les trois commissions et tous les conseillers généraux pour leur travail tout au long de l'année. Elle adresse un remerciement particulier à ceux qui vivent ce soir leur dernier plenum. Tous ont donné de leur temps, de leur personne, de leurs compétences au service des citoyens. Grâce à eux, le visage de la Ville s'en trouve embelli.

L'oratrice salue le travail effectué par le Président de la Ville M. Marcel Maurer. Sion a été dirigée pendant huit ans par un grand chef d'entreprise visionnaire, humain et attachant. Le groupe PLR souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

**M. Mathieu Gachnang**, conseiller général PDC, remercie au nom de son groupe MM. Philippe Cherix, Jean-Michel Savioz et Sébastien Gattlen pour le travail qu'ils ont effectué en lien avec la préparation des plenums mouvementés, les séances trépidantes du bureau, ainsi que les procès-verbaux palpitants où le suspense planait à chaque page. Enfin,

il les remercie pour toutes les animations proposées. Il leur souhaite autant de plaisir dans leurs prochaines fonctions politiques et se réjouit de les y côtoyer. Il remercie également tous les conseillers municipaux qui quittent leurs fonctions ainsi que M. François Gapany.

**Mme Katia Chevrier**, conseillère générale AdG, juge très bonne la marge d'autofinancement du budget en général : presque 93% pour 2017. Le taux de financement moyen sur la dette est très bas – 2% – grâce à une bonne gestion de la dette. En revanche, l'AdG ne considère pas judicieux de viser un autofinancement à 100% dans cette période ; au contraire, les emprunts sont aujourd'hui opportuns et permettent d'investir pour l'avenir.

Il faut également tenir compte des développements futurs : d'une part avec la RIE III la ville de Sion pourrait perdre entre 6 et 10 millions de francs par an, d'autre part les recettes de l'électricité sont en baisse, même si l'on pourra compter sur des ressources en hydroélectricité à l'avenir. S'il faut réduire la voilure, il faudra se concerter pour définir les priorités et chercher de nouvelles recettes.

L'AdG regrette vivement le refus de ses deux amendements « de bon sens », comme cela a été dit à plusieurs reprises, qui donne à la population un signal extrêmement négatif en creusant encore l'écart entre les personnes privilégiées et les personnes défavorisées. Cela met en péril la paix sociale à long terme à laquelle le Président a fait référence au début du plenum. C'est la raison pour laquelle l'AdG n'acceptera pas le budget même s'il est équilibré.

Concernant le domaine culturel, l'AdG souhaite que les politiciens cessent d'utiliser la culture à des fins politiques mais au contraire utilisent la politique pour faciliter l'accès à la culture et améliorer les conditions de vie des acteurs culturels, dont plus de la moitié vivent dans la précarité, selon une enquête réalisée récemment par l'organisation Suisseculture Sociale.

Le groupe AdG transmet ses meilleurs vœux pour les projets futurs du Président de la Ville M. Marcel Maurer. Les huit ans de sa présidence auront marqué la ville de Sion, avec une période de changements, de nouvelles orientations avec les hautes écoles, le « pôle santé », une nouvelle salle de concert et une réforme importante de la Caisse de pensions de la ville de Sion, tout cela en maintenant une gestion saine du budget. L'AdG le remercie également pour son engagement et sa disponibilité. Malgré quelques désaccords et des débats nourris, le respect du débat d'idées et des institutions démocratiques a toujours primé.

Cette fin d'année 2016 marque également la fin d'un régime présidentiel. La réforme et le passage de 15 à 9 élus au Conseil municipal, que l'AdG proposait déjà en 2008, se réalise enfin. L'AdG se réjouit de collaborer en 2017 avec les différents groupes et membres du Conseil municipal de la nouvelle législature.

Pour sa part, l'intervenante quitte le Conseil général et remercie toutes et tous pour les moments de partage et le travail accompli. Elle est surtout reconnaissante pour l'expérience que ces dix années de travail commun au service de la Ville lui ont apporté.

Enfin, s'il fallait formuler un vœu en cette période de l'année, ce serait celui de parvenir à sortir de la politique politicienne, d'être davantage unis à l'écoute des besoins de la population et de chercher réellement à réduire l'écart entre les personnes privilégiées et les personnes défavorisées par des mesures concrètes. C'est la raison de son engagement personnel en politique, mais elle considère que c'est le rôle de chaque politicien de réaliser cela au niveau communal également, afin de garantir la paix sociale sur le long terme.

**M. Dionys Fumeaux**, conseiller général UDC, annonce que son groupe se joint à tous les remerciements exprimés et adresse un remerciement particulier au secrétaire du Conseil général M. Philippe Cherix, à qui il souhaite beaucoup de plaisir dans sa fonction de juge ; au Vice-Président du Conseil général M. Jean-Michel Savioz, qui a été un excellent bras

droit du Président ; et enfin au Président du Conseil général M. Sébastien Gattlen pour avoir réalisé un progrès énorme dans la gestion de cet auditoire. S'il réalise le même progrès dans sa future fonction, Sion sera bien dirigée et fera du bon travail sans que l'on ait à regretter son salaire.

L'orateur remercie enfin le Président de la Ville M. Marcel Maurer en espérant le rencontrer encore souvent. Même si leurs vues concernant l'évolution de la société ne sont pas toujours identiques, le bien-être de la communauté est un souci commun. L'intervenant remercie enfin tous les conseillers et les chefs de service à qui l'on a toujours pu s'adresser en cas de besoin. L'UDC accepte le projet de budget 2017.

**M. Thierry Largey**, conseiller général des Verts, annonce que son groupe accepte le budget 2017, confirmant sa satisfaction quant à l'adoption d'une somme supplémentaire pour les crèches. Il s'associe aux remerciements déjà exprimés et souhaite une bonne retraite à tous ceux qui quittent la politique et le meilleur à ceux qui continuent leur mandat, en particulier au futur Conseil municipal.

**M. Sébastien Gattlen**, en l'absence de demande de parole supplémentaire, invite la Municipalité à s'exprimer.

**M. Marcel Maurer**, face aux réticences de certains groupes politiques à accepter le budget, estime qu'une attitude démocratique consiste à prendre des décisions et à les respecter. Il apprécie peu cette « sanction » sur la décision finale du budget ; puisque le débat a eu lieu, il conviendrait de respecter la décision démocratique, même si l'existence de déceptions est compréhensible.

Pendant les huit ans de sa présidence, des débats ont été menés, des questions ont été soulevées et des explications données. Le Président estime que le Conseil général de Sion peut se féliciter de la qualité de ses débats. On aurait pu sans souci inviter les enfants des élus à venir assister aux séances du Conseil général. Une telle qualité de débat démocratique est plus rare à l'étranger.

Cette assemblée a été soumise à de nombreuses prises de décisions au caractère éminemment stratégique, avec des montants financiers très importants en jeu. Certes, les conseillers généraux ont parfois débattu sur des points mineurs, mais lors des prises de décisions importantes, ce plenum a été très clairvoyant et très pertinent.

Le Président souhaite bonne route à toutes et à tous, ainsi que de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé. Il souhaite le meilleur au Président élu et aux nombreux conseillers qui poursuivent leurs fonctions au sein du Conseil municipal et du Conseil général. Ce fut pour lui-même une très belle aventure.

**M. Stéphane Riand**, conseiller général AdG, déclare que le Président de la Ville a naturellement mérité ces applaudissements, qui se dirigeaient certainement vers l'ensemble des corps législatif et exécutif puisqu'en quatre ans ceux-ci ont eu une vraie collaboration. Le Président de la Ville a deviné que certains conseillers généraux allaient refuser le budget, qui sera cependant approuvé à une large majorité. L'AdG enverra un communiqué à ce sujet. Le processus démocratique s'inscrit également dans l'acceptation ou non du budget, indépendamment des obstacles. Dans le cas particulier, il souhaite relever deux points.

Premièrement, le souci d'égalité n'a pas été respecté ce soir, à l'heure où des décisions symboliques ont été prises au sujet des salaires très bas et des salaires très élevés. C'est regrettable.

Deuxièmement, à titre personnel, l'orateur n'aura aucun problème à refuser le budget à l'heure du vote, pour une raison un brin différente. Dès le premier jour, il a tenté d'obtenir des informations quant à certaines rubriques liées aux prestations de services. Il a décidé de poursuivre pendant toute la législature et s'y est tenu, mais il n'a pu obtenir ces informations à aucun moment. La loi sur la protection des données et la transparence l'impose pourtant.

En tant que citoyen ordinaire, l'orateur pourrait demander à l'administration de lui fournir ces documents officiels. Il pourrait ensuite obtenir une décision du préposé à la protection des données avec lequel il s'est entretenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Peut-être le fera-t-il lors de la prochaine législature. En effet, il estime que certaines informations capitales doivent être transmises aux citoyens, qui ont le droit de s'y opposer. Ce refus d'un budget tout à fait maîtrisé donne simplement un indice pour la prochaine législature que l'AdG poursuivra dans ce sens.

L'orateur félicite le Président du Conseil général M. Sébastien Gattlen qui a su maîtriser cette assemblée, elle qui a également été maîtrisée par chacun de ses membres. Il rejoint le Président de la Ville M. Marcel Maurer qui affirmait que les enfants des élus et des citoyens auraient pu être invités à cette estrade et constater que la vie démocratique continue, indépendamment du fait que les membres de l'AdG vont refuser le budget 2017.

**M. Sébastien Gattlen** lance le vote sur le budget 2017 de la Municipalité de Sion.

***Le Conseil général vote et accepte le budget 2017 de la Municipalité de Sion par 44 oui, 4 non et 1 abstention.***

## **2 PRÉSENTATION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES 2016/04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14**

**M. Xavier Mittaz** présente au nom de la commission de gestion et à titre informatif les crédits supplémentaires 2016/04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14<sup>4</sup>. La commission de gestion a accepté ces crédits supplémentaires pour un montant total de 2,681 millions de francs.

## **3 DIVERS**

**M. Sébastien Gattlen** invite l'assemblée à s'exprimer.

**M. Philippe Cherix**, secrétaire du Conseil général, remercie tous les conseillers généraux pour leur collaboration durant les quatre ans de cette législature. Il a eu l'occasion de nouer des liens d'amitié avec bon nombre d'entre eux et espère que ces liens perdureront à l'avenir. Puisqu'il remplira un nouveau mandat, il se réjouit de se mettre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service des Sédunoises et des Sédunois pour une aventure nouvelle.

L'orateur a eu énormément de plaisir à être le secrétaire du Conseil général pendant ces quatre ans. C'est une tâche qui est quelque peu ignorée par rapport à celles des autres membres du bureau restreint, mais elle est très intéressante parce qu'elle permet d'avoir une

<sup>4</sup> Documents « Demande de crédit supplémentaire n°2016/04 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/05 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/06 », Demande de crédit supplémentaire n°2016/07 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/08 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/09 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/10 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/11 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/12 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/13 », « Demande de crédit supplémentaire n°2016/14 » distribués au Conseil général.

vue générale sur tous les événements survenus. Le fait de reproduire les interventions dans les procès-verbaux lui a fait revivre les séances et laissé un sentiment de profondeur.

L'orateur a été très impressionné, à l'instar du Président de la Ville, que les débats se soient déroulés dans un tel respect durant ces quatre ans. Ce Parlement fonctionne dans la dignité et le respect, ce qui n'est pas toujours le cas, comme il a pu le constater lors de visites de parlements dans des républiques bananières ou d'anciennes républiques soviétiques. Les parlements de tels pays n'ont rien de comparable à ce que l'on connaît dans la ville de Sion. Dans la capitale valaisanne les règles démocratiques sont respectées, ce qui est très important pour l'avenir.

L'intervenant a personnellement beaucoup apprécié la relation qu'il a pu entretenir avec tous les groupes politiques. Il a toujours été intéressé par ce qui se passait dans les autres groupes que le sien ; il est en effet très enrichissant de s'inquiéter également de ce qui se passe ailleurs et non pas uniquement dans son propre groupe. Il conseille à tous ceux qui poursuivent leur aventure au Conseil général de profiter de cette opportunité.

L'intervenant adresse un remerciement particulier à Mme Janine Antille dont l'aide lui a été extrêmement précieuse pour la rédaction des procès-verbaux durant ces quatre ans. Elle a accompli un immense travail pour lequel il la remercie vivement.

L'orateur a également eu un excellent contact avec les membres de la Municipalité, avec de nombreux conseillers communaux et chefs de service, et un contact particulier avec le Président de la Ville M. Marcel Maurer et les deux secrétaires MM. Philippe Ducrey et Stéphane Claivaz. La collaboration a été absolument harmonieuse.

Cette harmonie devrait faire partie de tout engagement politique. On devrait dans la mesure du possible rechercher une telle harmonie plutôt que la confrontation. C'est souvent dans l'harmonie entre les gens que l'on trouve les solutions les plus raisonnables et les plus profitables. Tel est le bilan d'une expérience de quatre ans à la fois brève et intense. A l'heure de se lancer dans une nouvelle aventure, il souhaite à toutes et à tous une bonne santé et beaucoup de plaisir dans leurs futures fonctions.

**M. Stéphane Claivaz**, secrétaire administratif de la ville de Sion, prend la parole après avoir occupé depuis une décennie les travées de cette salle dévolue aux différentes séances du Conseil général. Depuis 2013 le Conseil général s'est réuni à 30 reprises pour la tenue de ces plenums. Un grand nombre de projets importants ont été votés et décidés. Aux élus municipaux et généraux qui quittent leurs fonctions, il transmet le meilleur dans leurs futurs projets privés et professionnels. Aux élus sortants, il souhaite pour cette prochaine période des débats fructueux et cordiaux pour le bien de la Municipalité. Il retiendra de ces dix ans des échanges amicaux, des rencontres humaines sympathiques ainsi que des débats nourris sur des thématiques importantes. Il remercie également les différents chefs de groupe pour leur travail et souhaite à MM. Sébastien Gattlen et Philippe Cherix un franc succès au sein de leurs nouvelles fonctions respectives. Enfin, il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

**M. Sébastien Gattlen** remercie à son tour les conseillers généraux pour les bons moments passés en leur compagnie au service de la ville de Sion. Il remercie tous les chefs de service, les conseillers et conseillères municipaux et les chefs de groupes qui ont œuvré dans la convivialité au sein du bureau du Conseil général. Il n'a malheureusement pas eu la chance de gagner son pari de réunir la totalité du Conseil général en plenum et espère voir les 60 nouveaux membres réunis au cours de la prochaine législature. Il félicite chacun et chacune pour cette belle législature avant de clore la séance.

Le Président

du Conseil général

Le Secrétaire

M. Sébastien Gattlen

M. Philippe Cherix

07.02.2017/ja

Document de travail à l'usage du Conseil général